

# Rapport annuel et Comptes Sociaux

## Chubb European Group SE

31 December 2019

**CHUBB**<sup>®</sup>

La Tour Carpe Diem  
31 Place des Corolles, Esplanade Nord  
92400 Courbevoie  
France  
SIREN : 450 327 374 RCS Nanterre

## CHUBB EUROPEAN GROUP SE

<b>Contents</b>	<b>Page</b>
Rapport du directeur Général	1
Rapport de Gestion	3
Rapport de Gouvernance d'Entreprise	17
Bilan	20
Comptes de Résultat	22
Principes et méthodes comptables	24
Annexes sur le Bilan	32
Annexes sur le compte de résultat	39
Autres informations	43
Rapport du Commissaire aux Comptes	44

## Rapport du Directeur Général

---

Je suis heureux de présenter mon premier rapport de directeur général pour Chubb European Group SE ("CEG SE") suite à la redomiciliation de la société du Royaume-Uni vers la France le 1er janvier 2019.

### *Performance financière*

2019 a été une bonne année pour CEG SE. Nous avons souscrit 4 235 millions d'euros de primes brutes émises, soit une augmentation de 10,1 % par rapport aux 3 845 millions d'euros enregistrés à la fin de l'année 2018. Cette augmentation est principalement due à l'amélioration des conditions du marché au Royaume-Uni et en Europe, ainsi qu'à une segmentation ciblée et à des initiatives de distribution qui nous ont permis d'élargir notre offre de produits et d'améliorer nos relations avec les courtiers. Les primes nettes émises pour l'année ont augmenté en ligne avec les primes brutes, passant de 2 253 millions d'euros l'année précédente à 2 476 millions d'euros.

La compagnie a également généré un bon bénéfice avant impôt de 495 millions d'euros, reflétant de solides résultats de souscription et une forte performance d'investissement.

### *Nouvelles nominations*

La composition du conseil d'administration du CEG SE a subi quelques changements cette année. David Robinson et Matthew Shaw ont démissionné de leur poste de directeur exécutif du conseil d'administration en janvier 2019 et Kevin O'Shiel, Catherine Riley et Tim Wade ont démissionné de leur poste de directeur non exécutif en avril 2019. Chacune de ces personnes a contribué de manière significative au succès de CEG SE et je les remercie pour leur remarquable gestion de l'entreprise au fil des ans. J'ai également été ravi d'accueillir Véronique Brionne, Nadia Cote, Miriam Connole, Mark McCausland et Kate Richards au conseil d'administration cette année et je suis certain que leur leadership et leurs conseils nous aideront à maintenir notre position parmi les principales compagnies d'assurance opérant aujourd'hui en Europe continentale, au Royaume-Uni et en Irlande.

### *Environnement opérationnel*

Chubb vise à créer une durabilité pour ses clients et ses actionnaires en se concentrant sur une sélection disciplinée des risques, une tarification et des conditions qui reflètent de manière appropriée le transfert de risques. Après de nombreuses années de conditions de souscription difficiles sur les marchés de l'assurance en Europe, des signes de raffermissement ont finalement commencé à apparaître en 2019. On observe des signes d'amélioration dans un certain nombre de régions et de secteurs d'activité, notamment sur les marchés de gros de Londres et de détail du Royaume-Uni, mais une dynamique positive en matière de tarification se développe désormais également dans toute l'Europe. Ce changement dans le comportement du marché a permis à nos souscripteurs de maximiser les possibilités qui s'offrent à eux, les hausses de tarifs permettant à des affaires qui étaient auparavant mal tarifées de rejoindre l'appétit de Chubb, et d'agir comme un catalyseur pour la croissance du chiffre d'affaires.

### *Coronavirus*

Au cours du premier trimestre de 2020, l'activité sociale et économique mondiale a été gravement touchée par la propagation et la menace du nouveau coronavirus (COVID-19). La société prend des mesures pour minimiser les risques pour ses employés, notamment en limitant les voyages et en instaurant des protocoles de travail à domicile. Nous cherchons à minimiser toute perturbation de nos clients et de nos activités tout en assurant la sécurité de nos employés. La société n'est pas en mesure d'estimer le montant des pertes, le cas échéant, à l'heure actuelle. Toutefois, la société prévoit que ces événements pourraient avoir un impact négatif sur les états financiers de 2020 en raison de la survenance de pertes et de l'impact du ralentissement économique.

### *Regard sur l'avenir*

Avant l'impact du Coronavirus, les conditions de souscription étaient solides dans la majorité des branches d'activité et dans la plupart des zones géographiques, avec peu de signes d'une diminution de la confiance du marché. Il est inévitable que le Coronavirus modifie l'environnement économique et de souscription, même si l'impact exact prendra un certain temps à se manifester.

**Rapport du Directeur Général**

---

Nous reconnaissons le rythme incroyable des changements dans le monde entier, les nouvelles technologies conduisant à des façons plus innovantes et plus efficaces de faire des affaires, et l'impact de ces changements sur le secteur des assurances. Chez Chubb, nous encourageons l'esprit d'entreprise et nous utilisons notre expertise spécialisée et notre pensée novatrice pour créer des opportunités de donner du pouvoir à nos clients et à nos consommateurs. Nous sommes maîtres de notre métier, nous établissons des relations avec nos clients et nous appliquons une précision artisanale pour créer des couvertures uniques et sur mesure qui, associées à notre passion pour l'excellence du service, nous aident à fournir les meilleures solutions d'assurance à nos clients.

CEG SE dispose d'un bilan exceptionnellement solide pour soutenir ses activités de souscription, d'une vaste gamme de produits, d'un puissant réseau de distribution, d'analyses de données exceptionnelles et d'une forte culture de souscription. Mais le succès de toute entreprise repose sur la qualité de son personnel, et je crois sincèrement que nous disposons de certaines des meilleures équipes du secteur de l'assurance, avec le talent, les compétences et l'enthousiasme nécessaires pour faire progresser notre entreprise au cours de la prochaine décennie. Nous sommes bien préparés à relever les défis et à tirer parti des opportunités qui se présenteront en 2020, et j'aimerais profiter de cette occasion pour remercier tous nos employés pour leur travail acharné et leur dévouement.

**A Clifford**

Directeur Général

28 April 2020

## Rapport de Gestion

### 31 December 2019

---

#### *Appartenance*

Chubb Limited, la société mère ultime de Chubb European Group SE ("CEG"), est la société holding du groupe de sociétés Chubb constituée en Suisse. Chubb Limited et ses filiales directes et indirectes, collectivement le groupe de sociétés Chubb ("Chubb"), sont une organisation mondiale d'assurance et de réassurance. Au 31 décembre 2019, Chubb Limited détenait un actif total de 176,9 milliards de dollars et des capitaux propres de 55,3 milliards de dollars. Elle est cotée à la bourse de New York (NYSE : CB) et fait partie de l'indice S&P 500. La société possède des bureaux exécutifs à Zurich, New York, Londres et dans d'autres villes, et emploie plus de 30 000 personnes dans le monde entier.

#### *Brexit*

Depuis l'annonce du référendum sur l'adhésion du Royaume-Uni à l'Union européenne en 2016, Chubb s'efforce d'offrir une certitude et une continuité de service à tous ses clients et partenaires commerciaux, quelle que soit leur localisation. Les plans Brexit de Chubb, y compris la décision de convertir la société britannique en Societas Europaea en juillet 2018 et de la redomicilier ensuite du Royaume-Uni vers la France le 1er janvier 2019, permettent à la société de continuer à exercer ses activités d'assurance au Royaume-Uni, en Irlande et en Europe continentale en perturbant le moins possible son modèle d'exploitation et de service.

La société opère sous le contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution ("ACPR") et a son siège social à La Tour Carpe Diem, 31 Place des Corolles, Esplanade Nord, 92400 Courbevoie, France.

Suite à son retrait de l'UE le 31 janvier 2020, le Royaume-Uni est entré dans une "période de transition" au cours de laquelle il restera effectivement dans l'union douanière et le marché unique de l'UE jusqu'au 31 décembre 2020. Au cours de cette période, des accords commerciaux potentiels et des accords sur un certain nombre d'autres questions clés, notamment l'application de la loi, le partage des données et la sécurité, seront négociés.

En tant qu'entreprise française, CEG bénéficiera du régime britannique d'autorisations temporaires pour les entreprises de l'EEE en matière de passeports entrants jusqu'à l'expiration de la période de transition. Après cette période et si nécessaire, Chubb a l'intention de demander l'autorisation des succursales de ses sociétés françaises, y compris CEG, au Royaume-Uni. Chubb continuera à examiner la structure de la société, les exigences réglementaires et fiscales et les dispositions en matière de gouvernance afin de s'assurer que la société applique un modèle d'exploitation efficace et conforme dans toute la région.

#### *Coronavirus*

Chubb surveille l'épidémie de Covid-19 et prend des mesures pour continuer à servir efficacement les clients sans perturber de manière significative nos activités et en minimisant le risque pour les employés.

Dans cette optique, les administrateurs ont examiné les impacts de Covid-19 sur l'entreprise et ont conclu qu'à la date de signature des présents états financiers, l'entreprise est en bonne position pour répondre aux impacts de Covid-19 et soutenir ses assurés et ses partenaires commerciaux. Malgré la volatilité des marchés financiers causée par la pandémie et son impact sur l'évaluation des investissements, CEG maintient un bilan solide et continue à être plus qu'adéquatement capitalisé. L'entreprise s'attend à ce que toute réclamation découlant de la pandémie soit à portée de main et gérable.

#### *Aperçu général*

Chubb est le plus grand assureur IARD coté en bourse au monde. Présent dans 54 pays et territoires, Chubb fournit des assurances commerciales et personnelles, des assurances accidents et des assurances maladie complémentaires, de la réassurance et de l'assurance vie à un groupe de clients très divers.

Chubb se définit par sa vaste gamme de produits et de services, ses capacités de distribution étendues, sa force financière exceptionnelle et ses activités locales à l'échelle mondiale. La société offre aux multinationales, aux PME et aux petites entreprises des services d'assurance dommages et d'ingénierie des risques ; aux particuliers fortunés et à valeur nette élevée ayant des actifs substantiels à protéger ; aux particuliers qui achètent une assurance vie, une assurance accidents personnels, une assurance santé complémentaire, une assurance habitation, une assurance automobile et une assurance

## Rapport de Gestion

31 December 2019

---

personnelle spécialisée ; aux sociétés et aux groupes d'affinité qui fournissent ou offrent des programmes d'assurance accidents et santé et une assurance vie à leurs employés ou à leurs membres ; et aux assureurs qui gèrent les risques avec une couverture de réassurance. Les principales compagnies d'assurance de Chubb maintiennent des cotes de solidité financière de "AA" de Standard & Poor's et de "A++" d'A.M. Best.

Les sociétés d'exploitation de Chubb utilisent les capacités mondiales du groupe au profit des clients locaux, en tirant parti de son expertise mondiale et de la solidité de son bilan pour offrir une proposition de valeur globale cohérente aux clients locaux. La stratégie de souscription est définie à l'échelle mondiale, avec une adaptation locale afin d'offrir aux actionnaires un rendement acceptable, proportionnel au risque qu'ils prennent. Cette proposition globale est fournie par le réseau d'entreprises locales de Chubb et garantit que les clients bénéficient d'une sécurité appropriée pour les assurés et que les activités sont conformes à toutes les exigences locales et globales.

CEG est l'une des principales compagnies d'assurance et de réassurance commerciales d'Europe et exerce avec succès ses activités de souscription au Royaume-Uni, en Irlande et en Europe continentale. Elle est l'un des principaux contributeurs de Chubb, générant environ 11 % de la prime brute totale souscrite par le groupe en 2019.

Basée à Paris et disposant de succursales au Royaume-Uni et en Europe, CEG détient des autorisations transfrontalières dans tout l'Espace économique européen. La succursale britannique de la société est basée au 100 Leadenhall Street, Londres EC3A 3BP et continue d'être soumise à une réglementation limitée de la Financial Conduct Authority.

CEG est également une compagnie d'assurance et de réassurance des lignes excédentaires sur la "liste blanche" aux États-Unis, ce qui lui donne le droit de souscrire des lignes excédentaires dans tous les États et territoires américains. L'accès aux activités est assuré par divers canaux de distribution et la société entretient des relations étroites avec la communauté des courtiers, ses partenaires commerciaux et les marchés directs.

La société offre à ses clients un large éventail de solutions d'assurance et de risques, englobant les branches IARD, accidents et santé et assurance des particuliers, avec des polices principalement souscrites sous les noms de "Chubb Europe", "Chubb Global Markets" et "Chubb Tempest Re", qui tirent parti du caractère distinctif et de la force de la marque Chubb et reconnaissent les solides plateformes d'assurance, la réputation, les compétences, les notations de solidité financière et la philosophie de gestion cohérente de la société.

Les activités d'assurance dommages fournissent des solutions d'assurance axées sur le client ainsi que des services de gestion des risques et d'ingénierie pour une série de multinationales, de grandes et moyennes entreprises du Royaume-Uni et d'Europe, avec des produits englobant les biens, les risques primaires et excédentaires, les lignes financières, les cybers cautions, le fret maritime, l'environnement et les risques liés à la construction.

La division A&H souscrit une gamme de produits A&H et de voyages, offrant des avantages et des services aux particuliers, aux groupes d'employés et aux groupes d'affinité dans toute l'Europe. Dans certains cas, ces produits sont conditionnés sous d'autres marques ou font partie des produits d'un autre prestataire de services. Un certain nombre de pays européens proposent également une gamme de produits d'assurance accident et maladie, notamment l'assurance invalidité de courte durée, l'assurance contre les maladies graves et l'assurance hospitalisation/rétablissement.

L'assurance des particuliers comprend l'assurance spécialisée des particuliers ("SPL") qui offre des solutions d'assurance innovantes et des capacités de traitement des sinistres à la pointe du secteur aux opérateurs de réseaux mobiles et aux détaillants en matériel électrique afin de fournir à leurs clients une protection pour leurs appareils mobiles. Chubb propose également des couvertures d'assurance, principalement des assurances automobile, habitation et contenu, y compris des collections de bijoux et d'objets d'art, pour les personnes et les familles prospères au sein de sa division Personal Risk Services ("PRS").

Chubb Global Markets ("CGM") est la branche de souscription internationale spécialisée du groupe. Ses capacités de distribution parallèles signifient que les produits de souscription peuvent être offerts à la fois par CEG et par le Lloyd's Syndicate 2488, géré par Chubb Underwriting Agencies Limited. La gamme de produits de CGM comprend des solutions sur mesure pour les risques d'assurance aviation, énergie, lignes financières, maritime, biens, risques politiques et excédentaires.

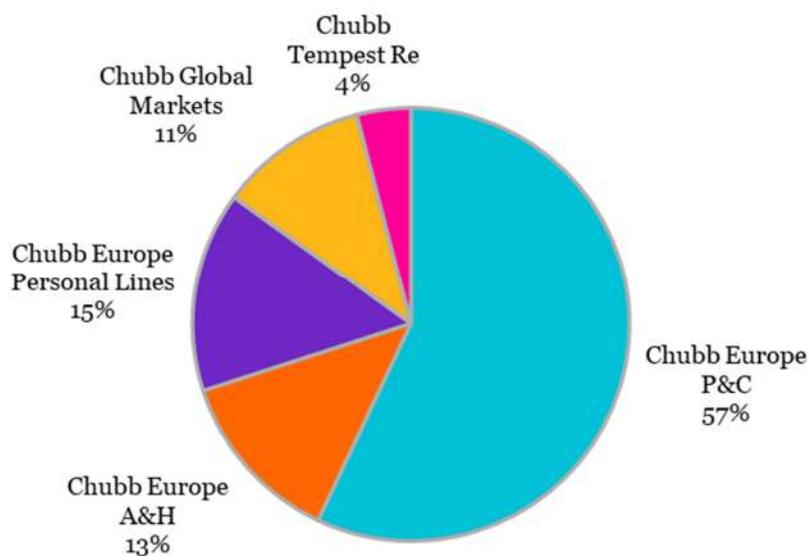
**Rapport de Gestion**

31 December 2019

Chubb Tempest Re International ("CTRe"), dont les bureaux de souscription sont situés à Londres et à Zurich, souscrit des traités de réassurance traditionnels et non traditionnels dans le domaine de l'aviation, de la responsabilité civile, de la marine et des biens dans le monde entier. Les produits sont offerts par l'intermédiaire de CEG et de diverses entités juridiques du groupe Chubb à l'étranger.

Le CEG bénéficie de fonctions de support complètes et totalement intégrées, englobant les réclamations, les finances et l'actuariat, la gestion des risques, le droit et la conformité, les ressources humaines, les opérations et l'informatique.

La répartition des primes brutes émises en 2019 par unité d'affaires est illustrée ci-dessous :

**Objectifs et stratégie des entreprises**

La vision stratégique de CEG est de poursuivre une croissance rentable en améliorant les performances de souscription, l'innovation des produits, la distribution et notre service et pertinence pour les clients et les courtiers.

La société se distingue par son expertise en matière de risques, leader sur le marché, son approche disciplinée de la souscription et sa présence régionale qui permet aux courtiers et aux clients d'accéder rapidement aux décideurs de CEG.

La direction est consciente de la nécessité de rester pertinente sur un marché en évolution et entend différencier CEG grâce à des appétits de souscription et une sélection des risques clairement articulés, une gestion de portefeuille, l'utilisation de technologies numériques et une manipulation habile des données. Les souscripteurs s'efforcent de créer de nouveaux produits de niche et des produits conditionnés, et de fournir des solutions d'assurance et de gestion des risques améliorées et adaptées, plus accessibles aux clients et répondant à leurs besoins en constante évolution. Le CEG vise également à offrir un service à la clientèle et des résultats supérieurs, et à adhérer à des normes de service claires et convenues par le biais de pratiques de gestion des risques, de conformité et de gouvernance des conduites.

CEG a une éthique de souscription bien établie qui imprègne l'entreprise. La croissance du chiffre d'affaires n'est pas le principal moteur de l'entreprise et les souscripteurs sont tout à fait prêts à réduire le volume d'affaires si nécessaire afin de maintenir un bénéfice de souscription. En utilisant les compétences des souscripteurs et des stratégies de marketing ciblées, la société vise à générer une croissance dans les domaines où les marges de souscription ajustées au risque sont favorables, et à obtenir de meilleures conditions ou à réduire les activités là où elles ne le sont pas.

Suite à la redomiciliation à Paris le 1er janvier 2019, CEG a son siège social à Paris, mais peut émettre des polices localement à travers son réseau de succursales. Cela encourage la souplesse de souscription et un niveau de service élevé pour les courtiers et les clients, tout en garantissant le respect des exigences réglementaires et fiscales locales. CEG est un acteur

## Rapport de Gestion

### 31 December 2019

---

établi sur le marché multinational et a la capacité de fournir des programmes d'assurance internationaux totalement intégrés pour les clients. Les équipes internationales de souscription et de service de CEG, dévouées et expérimentées, travaillent avec le réseau mondial de bureaux de Chubb pour fournir des solutions transparentes et sur mesure aux besoins souvent uniques et complexes des multinationales, ce qui inclut la conclusion d'accords de couverture, l'émission de polices, le règlement des sinistres et le transfert de fonds, le tout conformément aux exigences législatives et aux normes de service convenues.

L'entreprise s'efforce d'offrir des niveaux de service supérieurs dans tous les aspects de ses opérations, du traitement des polices à la gestion des risques techniques et au traitement des sinistres. CEG continue d'investir dans la technologie pour améliorer son efficacité opérationnelle, le soutien aux souscripteurs et les interfaces avec les courtiers.

CEG s'engage à protéger et à préserver son capital. Elle applique une stratégie d'investissement prudente et a continué à mettre l'accent sur la gestion des flux de trésorerie et des liquidités afin de garantir sa position à long terme sur le marché de l'assurance.

#### *Stratégie d'investissement*

Le CEG applique une stratégie d'investissement prudente en établissant des portefeuilles très liquides, diversifiés et de haute qualité, gérés par des gestionnaires externes experts. Des directives de placement détaillées du groupe Chubb sont établies pour chaque portefeuille géré, y compris des indices de référence personnalisés de Chubb par rapport auxquels la performance du gestionnaire est mesurée.

Le groupe Chubb gère cinq portefeuilles actifs à revenu fixe de qualité investissement, dont les principales devises sont la livre sterling, l'euro et le dollar américain. D'autres portefeuilles passifs sont maintenus en Suisse et en Turquie pour répondre aux exigences locales de solvabilité. CEG alloue également une proportion limitée des fonds disponibles pour l'investissement à des stratégies alternatives. Ces stratégies alternatives comprennent des obligations à haut rendement, des prêts bancaires syndiqués, des prêts de capital-investissement et des actions mondiales.

Les fonds alloués aux stratégies alternatives représentent actuellement 14 % des portefeuilles d'investissement de CEG et se situent dans les limites établies. La majorité des investissements de CEG continuent d'être alloués à des portefeuilles de haute qualité, diversifiés et gérés activement, avec une exposition à un large éventail de secteurs. Conformément aux années précédentes, les directives d'investissement de CEG et le positionnement des gestionnaires externes limitent l'exposition aux pays périphériques de la zone euro.

La répartition approximative par devise des portefeuilles d'investissement de CEG est la suivante : 35% en livres sterling, 38% en euros et 26% en dollars américains. Les investissements dans d'autres devises représentent environ 1 % du total.

**Rapport de Gestion**

31 December 2019

*Présentation des états financiers**Indicateurs clés de performance*

Les indicateurs clés de performance financière ("KPI") suivants ont été jugés pertinents pour l'activité de la société. Ces KPI sont régulièrement examinés par le conseil d'administration du CEG.

<b>€ million</b>	<b>2019</b>
Primes Brutes émises	4,235
Primes Nettes émises	2,476.6
Ratio Combiné %	91,3%
Profit avant Impôts	495

La direction utilise également divers autres indicateurs de performance, notamment les volumes de production, les taux de rétention, le suivi des prix, les analyses des pertes et des dépenses et les mesures opérationnelles pour évaluer la performance de chacun des secteurs d'activité. Tous les résultats financiers sont régulièrement contrôlés par rapport au plan, aux prévisions et à l'année précédente.

*Résultats et performances*

2019 a produit un bénéfice d'exploitation avant impôt de 459,3 millions d'euros et un ratio combiné de 91,3 %. Un résumé des résultats financiers est présenté dans le tableau suivant.

<b>€ million</b>	<b>2019</b>
Primes Brutes émises	4.235
Primes Nettes émises	2.476,6
Primes Nettes Acquisées	2357,9
Charge Sinistres	1.165,1
Frais Généraux	981,5
<b>Résultat de souscription</b>	<b>308,1</b>
Résultat des Investments	55,9
Autres Revenus / (charges)	131,3
<b>Résultat Avant Impôts</b>	<b>495</b>
Ratio Combiné %	91,3

## Rapport de Gestion

### 31 December 2019

Le Conseil d'Administration propose à l'assemblée générale des actionnaires d'affecter le bénéfice de 351 millions d'€uro pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 au compte "Autres réserves".

	2019
<b>I - Situation financière fin d'exercice</b>	
Capital social (en euro)	896 176 662
Nombre d'actions ordinaires existantes	786 119 879
<b>II - Résultat opérations effectives (en milliers d'euro)</b>	
Chiffre d'affaires hors taxes (net réassurance)	2 476 633
Résultat Technique avant impôt	308 125
Résultat avant impôt	495 434
Impôts sur les bénéfices	144 120
Résultat après impôt	351 314
Résultat distribué	0
<b>III - Résultat par actions (en euros)</b>	
Résultat après impôt	351 314
Dividende attribué à chaque action	0
<b>IV - Personnel (1)</b>	
Effectif moyen des salariés employés	1 506
Masse salariale (en milliers d'euros)	147 100
Avantages sociaux (en milliers d'euros)	62 868

### *Evaluation de l'environnement*

Après de nombreuses années de conditions de souscription difficiles au Royaume-Uni et en Europe continentale, un environnement de souscription plus positif a commencé à émerger en 2018, entraînant des améliorations de la tarification sur la plupart des marchés de l'assurance commerciale, le rythme du changement variant considérablement selon les régions.

Ces changements positifs se sont poursuivis tout au long de l'année 2019, à mesure que s'intensifiait la recherche d'une tarification acceptable des risques d'assurance. Le marché de gros de Londres a connu des hausses de prix sur un large éventail de branches d'activité, des augmentations de tarifs plus importantes étant observées au fil de l'année. CGM a obtenu une augmentation globale des tarifs sur les renouvellements souscrits par CEG supérieure à 10 %, les plus fortes hausses ayant été enregistrées dans les branches Aviation, Financial Lines et Property. Le marché de détail au Royaume-Uni et en Irlande a également connu des améliorations dans la tarification et les conditions des assurances IARD, bien que dans une moindre mesure que les marchés de gros. CEG a obtenu une augmentation globale de 5 % des tarifs lors des renouvellements, toutes les lignes principales ayant connu des mouvements positifs, en particulier les lignes financières. La tarification sur le continent s'est également améliorée par rapport à l'année précédente, les renouvellements ayant enregistré en moyenne de faibles augmentations à un chiffre, bien que certaines lignes, notamment les lignes d'assurance dommages, aient encore été remises en cause.

Les taux sur les affaires A&H ont légèrement augmenté et il y a eu un mouvement positif au sein du portefeuille PRS, les classes automobiles ayant un taux un peu plus élevé que les autres classes.

Les conditions sur le marché de la réassurance sont restées compétitives, en particulier pour les risques immobiliers et automobiles au Royaume-Uni. Toutefois, les taux sous-jacents se sont quelque peu améliorés dans un certain nombre de lignes d'assurance dommages et maritime, les conditions restant globalement conformes à celles de l'année précédente. On a également constaté une certaine dislocation du marché, les compagnies cherchant à améliorer leurs marges bénéficiaires face à la chute des portefeuilles peu performants.

## Rapport de Gestion

### 31 December 2019

---

#### *Facteurs de résultat de la souscription*

CEG assure les affaires au Royaume-Uni, en Europe continentale, aux États-Unis et à l'étranger, qui sont principalement négociées en euros, en livres sterling et en dollars américains. À des fins comptables et dans le présent rapport, les résultats d'exploitation de l'entreprise sont présentés en euros.

Les primes brutes émises par CEG en 2019, soit 4,235 millions €, ont augmenté de 10,1 % par rapport aux 3 845 millions € enregistrés à la fin de l'année 2018, principalement en raison de la croissance des activités de gros de CGM et des portefeuilles de détail de P&C. La rétention des affaires dans toutes les lignes de la région est restée forte et les nouvelles affaires ont également augmenté par rapport à l'année précédente, les clients continuant à reconnaître les capacités supérieures de Chubb en matière de distribution, d'offre de produits et de services.

CEG achète de la réassurance pour atténuer l'impact d'événements majeurs et une fréquence excessive de pertes moins importantes. Un certain nombre de programmes de réassurance exploités par CEG en 2019 l'ont été avec une société de Chubb, Chubb Tempest Reinsurance Ltd. CEG bénéficie également, en particulier pour les expositions aux catastrophes aux États-Unis et dans le monde, de programmes de réassurance partagés avec d'autres entités de Chubb, notamment le Syndicat 2488 du Lloyd's. Ces accords se traduisent par une augmentation du pouvoir d'achat de Chubb en matière de réassurance, qui profite en fin de compte à toutes les filiales, y compris CEG. Aucun changement significatif n'a été apporté à la stratégie d'achat de réassurance de la société en 2019.

L'exposition de CEG à des pertes importantes est gérée par le respect de directives claires en matière de gestion des risques et de souscription et par le recours à la protection de la réassurance ainsi qu'à une modélisation et une analyse sophistiquées.

#### *Revue des marchés financiers*

La faible volatilité est revenue en 2019 alors que les obligations et les actions se sont redressées en raison de la réduction des tensions liées à la guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine et d'une position plus accommodante des banques centrales mondiales, y compris la Banque centrale européenne ("BCE"), la Banque du Japon et la Réserve fédérale ("Fed").

Au cours du premier trimestre, dans un contexte de ralentissement de la croissance, les banques centrales mondiales ont adopté des positions plus accommodantes. Le discours de la BCE s'est fait plus dovish, la Banque du Japon a suggéré des mesures d'assouplissement supplémentaires, et la Fed est passée à des perspectives plus modérées pour les hausses de taux et a signalé la fin de la liquidation de son bilan. Cette position et l'optimisme accru concernant les négociations commerciales ont fait baisser les rendements et ont entraîné une reprise des actifs à risque.

Malgré l'incertitude croissante quant à la croissance mondiale au deuxième trimestre, les marchés ont continué à enregistrer de bons résultats, stimulés une fois de plus par les positions plus favorables des banques centrales mondiales. Les indicateurs du climat des affaires étaient en baisse, se déplaçant dans certains cas vers des niveaux de contraction. Dans le même temps, les attentes en matière de réduction des taux ont augmenté. Au cours du trimestre, la volatilité s'est accrue en raison de l'augmentation des tensions commerciales. Mais ce phénomène a été de courte durée, car la reprise des actifs à risque s'est poursuivie et les rendements souverains ont continué à baisser.

Poursuivant sur les mêmes thèmes du premier et du deuxième trimestre, les rendements ont baissé et les secteurs d'écart se sont resserrés. Toutefois, les tensions commerciales accrues et les préoccupations relatives à la croissance ont fait que les actifs à risque ont moins progressé qu'au cours des trimestres précédents. Dans ce contexte plus incertain, la Fed et la BCE ont abaissé leurs taux directeurs, la BCE annonçant également une reprise de son programme d'assouplissement quantitatif.

Au quatrième trimestre, les risques de récession et la volatilité ont diminué, ce qui contraste fortement avec l'année précédente, alors que les indicateurs de sentiment semblaient se retourner, montrant les premiers signes d'une reprise de la croissance mondiale. Les rendements des obligations de première qualité ont augmenté dans un contexte de nouvelles positives concernant les négociations commerciales entre les États-Unis et la Chine, ce qui a renforcé le sentiment des investisseurs.

**Rapport de Gestion**  
31 December 2019

---

*Performance des investissements*

Les marchés d'investissement ont enregistré de bonnes performances en 2019 et, la volatilité ayant diminué, toutes les classes d'actifs détenues par CEG ont généré de solides rendements totaux. Les rendements des titres à revenu fixe ont été généralement bons en 2019, les rendements des titres souverains et des entreprises ayant tous deux baissé. Les rendements des obligations à haut rendement ont dépassé ceux des mandats de qualité, les écarts s'étant resserrés. Les actions et les prêts illiquides ont également produit de bons rendements au cours de l'année.

Dans l'ensemble, le CEG a généré un rendement total de 5,8 % en 2019 sur les soldes disponibles pour l'investissement. Pour les portefeuilles de qualité investissement, les performances ont varié selon les gestionnaires, allant de 3,6 % à 4,1 % pour la livre sterling et de 4,4 % à 4,6 % pour l'euro. Le portefeuille de qualité investissement en dollars américains a généré un rendement total de 8,9 % sur l'année.

Les actifs d'investissement alternatifs de CEG, qui constituent environ 14 % du portefeuille total, ont produit de bons résultats. L'allocation aux obligations à haut rendement de la tranche supérieure en dollars américains a généré un rendement de 14,3 % pour l'année, les allocations aux prêts bancaires ont produit un rendement total de 9,5 % et les prêts privés et les participations en actions privées ont généré des rendements totaux similaires d'environ 10 %. L'allocation de CEG aux actions mondiales représente 1,1 % du portefeuille total et a généré un fort rendement de 20 % pour l'année.

## Rapport de Gestion

### 31 December 2019

---

#### *Situation financière*

##### *Capital*

CEG maintient une structure de capital efficace et cohérente avec le profil de risque de l'entreprise, qui tient dûment compte de l'environnement réglementaire et du marché dans lequel s'inscrivent ses activités commerciales.

La société évalue ses besoins en capitaux propres sur la base d'une mesure détaillée des risques, afin de maintenir une solidité financière et une adéquation des fonds propres suffisantes pour soutenir les objectifs commerciaux et répondre aux exigences des assurés, des régulateurs et des agences de notation, tout en conservant une flexibilité financière en assurant la liquidité.

CEG a géré ses niveaux de capital en 2019 dans le cadre de la formule standard de solvabilité Solvabilité II et du Minimum de Capital Requis Solvabilité II, qui calcule les niveaux de capital sur la base des facteurs de risque du secteur européen liés aux primes, aux réserves et aux actifs. CEG a maintenu tout au long de 2019 un capital supérieur au Capital de Solvabilité Requis de la Formule Standard de Solvabilité II avec une marge supplémentaire.

Solvabilité II, en tant que directive d'harmonisation maximale, fonctionne également en France de la même manière qu'au Royaume-Uni. La solvabilité et la situation du capital de la société n'ont donc pas été affectées par la redomiciliation.

Au 31 décembre 2019, la société disposait d'un Capital Requis calculé selon une formule standard de 1 964 millions d'euros et de ressources en fonds propres éligibles mesurées par Solvabilité II de 2 724 millions d'euros. Le ratio de solvabilité réglementaire de la société était donc de 139 %.

À des fins internes, CEG évalue son profil de risque et ses besoins en fonds propres en utilisant un modèle interne qui a été développé pour répondre aux exigences de Solvabilité II. Le modèle interne est soutenu par un solide cadre de validation et de gouvernance qui garantit son adéquation permanente et est affiné pour refléter l'expérience de CEG, les changements du profil de risque et les progrès des méthodologies de modélisation. Le Capital de Solvabilité Requis du modèle interne est inférieur à celui mesuré par la formule standard de Solvabilité II.

##### *Ratings*

La CEG est notée "A++" par A.M. Best et "AA" par Standard & Poor's ("S&P") pour sa solidité financière. Les deux notations ont une perspective stable.

##### *Gouvernance*

CEG dispose d'un cadre de gouvernance d'entreprise documenté, dont l'objectif est d'exercer une surveillance et un contrôle sur la gestion de l'entreprise.

Comme indiqué dans la présentation de l'entreprise à la page 3, CEG a été redomicilié avec succès du Royaume-Uni vers la France le 1er janvier 2019 et opère désormais sous la supervision de l'ACPR et conformément au droit français.

Le conseil d'administration se réunit tous les trimestres et, en outre, à des fins spécifiques pour s'acquitter de ses responsabilités. En 2019, le Conseil s'est réuni sept fois. À compter du 1er janvier 2019, les questions réservées au Conseil d'administration sont de déterminer la stratégie de l'entreprise et de superviser sa mise en œuvre, de garder à l'étude les intérêts des principales parties prenantes et de maintenir une gouvernance saine par la supervision de structures de gestion solides, y compris la surveillance de la stratégie, des risques et des contrôles.

La composition du conseil d'administration fait l'objet d'un suivi afin de s'assurer que la composition et l'expertise disponible restent adaptées aux besoins actuels de l'entreprise. Au 31 décembre 2019, le conseil d'administration était composé de six administrateurs non exécutifs et de trois administrateurs exécutifs, dont Lord Turner en tant que président indépendant. En 2019, deux administrateurs exécutifs et trois administrateurs non exécutifs ont quitté le conseil d'administration et trois administrateurs exécutifs et deux administrateurs non exécutifs ont été nommés. Parmi eux, Adam Clifford en tant que directeur général, deux directeurs exécutifs basés en France et deux directeurs non exécutifs. Les opérations quotidiennes de la société sont sous la direction du directeur général et des directeurs généraux adjoints qui peuvent être nommés ; ceux-ci sont autorisés par le conseil, conformément au code de commerce français, à représenter

## Rapport de Gestion

### 31 December 2019

---

la société dans toutes ses relations avec les tiers. Un directeur général adjoint a été nommé conformément aux exigences françaises, mais il n'est pas nécessaire que le directeur général adjoint soit également membre du conseil d'administration.

Parmi les principales activités non courantes du conseil d'administration au cours de l'année, on peut citer : i) le processus de demande de modèle interne pour que la CCAR approuve le modèle interne de la société, ii) l'examen de la structure de gouvernance pour évaluer son efficacité et s'assurer qu'elle est appropriée à la suite de la redomiciliation, iii) la délégation de pouvoir au directeur général pour l'octroi de garanties à contrepartie différée conformément à l'article L.224-35 paragraphe 4 du Code de commerce français en ce qui concerne l'activité de cautionnement exercée par la société, iv) l'approbation du cadre de gestion des relations avec les tiers pour superviser les arrangements externalisés et v) le transfert des logiciels, du matériel et des immobilisations spécifiques à la CEG de Chubb Services UK Limited à la société à la suite de la redomiciliation. Il a également convenu de modifier la documentation de Solvabilité II et le modèle interne de la société, les politiques et cadres du conseil d'administration et les dispositions relatives aux prestations d'assurance-vie afin de permettre à CEG de devenir un employeur participant.

Le conseil d'administration a reçu des rapports réguliers sur l'état des résultats commerciaux, les plans d'activités et de fonctions, les ressources, l'évolution des risques et de l'environnement réglementaire, le comportement des consommateurs, le respect de la réglementation, les contrôles de souscription, les questions actuarielles et de solvabilité. Une réunion par an est consacrée à la stratégie commerciale de l'entreprise. As an SE the company is required to hold general meetings for its shareholders and during 2019 an ordinary general meeting and an extraordinary general meeting were held on 20 June. The shareholders resolved to amend the age limit of directors and the chairman, as detailed in the company's statutes, to a maximum of seventy-five. From 1 January 2019, elected representatives of the French Works Council have been invited to attend all board and shareholder meetings.

Le Conseil d'administration a délégué un certain nombre de questions aux comités.

À compter du 1er janvier 2019, le comité d'audit et le comité des risques ont été regroupés pour ne former qu'un seul comité appelé "**Comité d'Audit et des Risques**" (le "comité"). Les responsabilités des différents comités ont été regroupées et incluses dans le règlement intérieur de la société. Le Comité est composé d'administrateurs non exécutifs. Dans le cadre de la planification de Brexit en 2018, il a également été convenu que le comité des nominations serait dissous et que les responsabilités seraient assumées par le conseil d'administration à partir du 1er janvier 2019.

Le comité d'audit et des risques a examiné et fait des recommandations au conseil d'administration dans des domaines tels que la validation des calculs de solvabilité, les contrôles internes, les rapports financiers, la dénonciation, les questions actuarielles et l'audit externe. En outre, il a supervisé et conseillé le conseil d'administration sur l'exposition aux risques, la stratégie future en matière de risques, la conception et la mise en œuvre du cadre de gestion des risques dans l'entreprise et sur les questions de solvabilité et de capital. Il a également veillé à ce que les risques et les contrôles de l'entreprise soient enregistrés et surveillés.

Le comité a reçu des rapports trimestriels des fonctions de conformité, de conduite, de gestion des risques, d'actuariat, de finances et d'audit interne. Parmi les autres rapports réguliers figuraient des mises à jour des mesures de l'évaluation des risques et de la solvabilité de l'entreprise, ce qui permet de fournir un aperçu indépendant de l'évaluation des risques par la direction.

En ce qui concerne le processus d'audit externe, le comité surveille la nature et l'étendue des travaux d'audit des états financiers statutaires et des autres exigences en matière de rapports externes. Le comité a reçu des rapports réguliers de l'auditeur externe et le président du comité et le président du conseil d'administration ont rencontré régulièrement l'auditeur externe sans que la direction soit présente.

Dans le cas de la fonction d'audit interne, le rôle du comité consistait à convenir et à contrôler, en liaison avec la fonction d'audit du groupe, la nature et l'étendue des travaux à effectuer par l'équipe d'audit interne et la disponibilité de ressources suffisantes. Le comité a reçu des rapports réguliers de l'audit interne et le président du comité et le président du conseil d'administration ont rencontré régulièrement le chef de l'audit interne sans que la direction soit présente.

Le rôle du comité vise à fournir au conseil d'administration et à la direction du groupe Chubb l'assurance que les systèmes de contrôle interne, jugés par la direction comme étant appropriés pour une gestion prudente de l'entreprise, fonctionnent

## Rapport de Gestion

### 31 December 2019

---

comme prévu. Le comité est censé à tout moment remettre en question tout aspect de ces processus qu'il considère comme une pratique faible ou médiocre.

En 2019, le comité a notamment examiné i) le changement d'approche du processus de validation du modèle interne, qui est soutenu par l'unité de validation du modèle, ii) la contribution de la société à une étude de marché sur la tarification de l'assurance générale entreprise par la FCA, iii) le retraitement des états financiers de 2018 des GAAP britanniques aux GAAP français, iv) les exigences de plus en plus complexes en matière de sanctions et v) les résultats de l'évaluation externe de la qualité de l'audit interne. Il a également examiné le processus d'approbation du modèle interne et le soutien des questions relatives aux succursales, y compris l'examen de la création d'une succursale roumaine, qui n'a pas été réalisée, l'activité en Turquie et les exigences de la succursale britannique après Brexit. À partir du 1er janvier 2019, la direction exécutive a fonctionné dans un cadre de contrôles au niveau local, régional et du groupe. Cette structure organisationnelle maximise les connaissances locales ainsi que l'expérience et l'expertise du groupe, promeut l'excellence par le partage des meilleures pratiques et la communication mondiale et garantit que les décisions sont prises au niveau de l'entreprise mais passent par des systèmes et des contrôles au niveau local, régional et du groupe. Le format et la composition du comité de direction de l'entreprise ont été modifiés pour refléter les changements de gouvernance résultant de la planification par Chubb de Brexit et de la redomiciliation de l'entreprise en France, et le directeur général préside ce forum. Celui-ci supervise la gestion quotidienne des opérations et des performances de l'entreprise et aide le directeur général et le directeur général adjoint à superviser les stratégies et les décisions opérationnelles déterminées par le conseil d'administration. Il est également responsable de la supervision des activités des fonctions de soutien, des réseaux de succursales, des principaux groupes de pilotage et des sous-comités, notamment les finances, le capital et le crédit, les réserves, les contrôles de souscription, les investissements et les comités de pilotage des modèles internes. En 2019, il s'est réuni tous les trimestres sur une base formelle, en plus des réunions informelles régulières. Fin 2019, le mandat du comité des contrôles de souscription a été élargi pour inclure la surveillance des produits et le statut du groupe de travail sur les technologies de l'information a été modifié pour devenir le comité directeur des technologies de l'information. Ces changements sont entrés en vigueur le 1er janvier 2020 et garantissent que le comité de direction du CEG a une vision claire des questions relatives aux clients et aux technologies de l'information et que celles-ci peuvent être transmises au comité d'audit et de risque et au conseil d'administration si nécessaire.

CEG avait un **comité Brexit** qui se réunissait sur une base ad hoc entre les réunions formelles du conseil d'administration pour examiner l'autorisation des questions relatives à la planification Brexit de la société. Le 13 décembre 2019, le conseil d'administration a accepté de modifier les attributions de ce comité afin de traiter les questions commerciales de nature administrative ou de routine pour lesquelles des documents d'approbation sont requis entre les réunions trimestrielles du conseil d'administration et du comité d'audit et des risques, et de le rebaptiser comité de routine du conseil d'administration à compter du 1er janvier 2020.

#### *Cadre de risque et de contrôle*

Le groupe Chubb est une franchise de souscription mondiale dont l'obligation de gestion des risques envers les parties prenantes est simple : assurer une solidité financière suffisante à long terme pour payer les sinistres des assurés tout en créant et en maintenant une valeur pour les actionnaires.

La stratégie de gestion des risques de l'entreprise ("ERM") de Chubb permet d'atteindre l'objectif de création de valeur pour les actionnaires en identifiant systématiquement, puis en surveillant et en gérant les différents risques qui pèsent sur la réalisation des objectifs commerciaux de l'entreprise et en minimisant ainsi les perturbations potentielles qui pourraient autrement diminuer la valeur pour les actionnaires ou la solidité du bilan.

CEG a adopté le cadre de gestion des risques d'entreprise ("RMF") du groupe Chubb, qui décrit le rôle de l'ERM au sein de CEG et la manière dont il aide l'entreprise à atteindre ses objectifs commerciaux, à remplir ses obligations et à maintenir la réputation de l'entreprise de Chubb. Le CGR documenté de Chubb est fondé sur des principes et définit le cadre organisationnel de la prise de risque, de la surveillance et de la gouvernance.

Le RMF adopte un modèle à "trois lignes de défense", comprenant la gestion et le contrôle des risques au quotidien, la surveillance de la gestion des risques et l'assurance indépendante.

## Rapport de Gestion

### 31 December 2019

---

Le RMF identifie les principaux risques auxquels chaque secteur d'activité, et l'entreprise dans son ensemble, est exposé, et leur impact sur le capital économique et réglementaire. Ce cadre utilise les principes de Solvabilité II pour évaluer les risques et gérer les exigences de capital afin de garantir que le capital nécessaire pour soutenir les objectifs commerciaux du CEG et pour répondre aux exigences des assurés, des régulateurs et des agences de notation est en place.

Le conseil d'administration du CEG est responsable en dernier ressort de veiller à ce que l'entreprise fonctionne dans un cadre établi de systèmes efficaces de contrôle interne, y compris l'approbation de la tolérance globale au risque de l'organisation et la conformité aux politiques, procédures, contrôles internes et exigences réglementaires.

La surveillance du RMF par le Conseil d'administration est effectuée par le biais de divers comités et fonctions ayant des objectifs et des orientations spécifiques concernant la surveillance des tolérances au risque et la supervision des contrôles internes et des procédures de conformité. La fonction de gestion des risques est fortement mandatée par le conseil d'administration pour promouvoir le RMF et l'intégrer dans toute l'entreprise.

Le RMF de la société a été approuvé à nouveau par le conseil d'administration en 2019, en même temps qu'un examen des politiques de risque individuelles et des déclarations sur l'appétit pour le risque qui définissent les contraintes de tolérance au risque pour l'exécution de la stratégie commerciale. Toutes les politiques et procédures clés en matière de risque sont soumises à l'approbation du conseil d'administration et à un examen continu par la direction générale, la fonction de gestion des risques et la fonction d'audit interne.

#### *Principaux risques*

Le RMF classe les sources de risque individuelles en quatre grandes catégories : assurance, financière, opérationnelle et stratégique. L'assurance est la principale catégorie de risque de Chubb ; les trois autres catégories de risque présentent une exposition provenant principalement de cette prise en charge du risque d'assurance. D'autres risques, notamment le risque de groupe et le risque émergent, sont également pris en compte.

#### *Risque d'assurance*

Les principaux risques de l'activité d'assurance et de réassurance de CEG découlent de ses activités de souscription, tant prospectives que rétrospectives. Les principaux risques comprennent les pertes inattendues résultant d'une tarification inexacte, les fluctuations dans le calendrier, la fréquence et la gravité des sinistres par rapport aux prévisions, une protection de réassurance inadéquate et des réserves insuffisantes.

Les risques de souscription et la taille des lignes sont contrôlés en permanence grâce à un processus d'examen par les pairs établi et à un système automatisé de notification des exceptions. Chaque souscripteur est habilité, sur la base de son expertise technique et de son expérience, à lier les risques qui relèvent de catégories d'assurance spécifiques et de limites maximales spécifiées. Des procédures formelles de contrôle des prix sont en place et font partie des statistiques mensuelles standard de gestion. Elles contribuent à l'examen actuariel trimestriel dans le cadre duquel le résultat des pertes de l'activité de souscription est continuellement réévalué et examiné par le Comité de réserve.

Avec un portefeuille aussi vaste et diversifié, il est essentiel que les expositions globales de la société soient continuellement surveillées et que des ajustements soient apportés au profil de souscription en fonction des besoins. La société dispose d'une fonction de gestion des catastrophes indépendante de la direction de la souscription, dont la responsabilité consiste à modéliser le risque global et à aider à la tarification de ce risque, ce qui constitue un contrôle essentiel du processus de souscription.

La réassurance est utilisée pour aider à atténuer certains des risques d'assurance susmentionnés. Toutefois, la possibilité d'un risque de réassurance se présente lorsque l'achat de réassurance s'avère inadéquat en termes de montant, ne protège pas la couverture sous-jacente ou est insuffisant lorsque le réassureur ne paie pas.

## Rapport de Gestion

### 31 December 2019

---

#### *Risque financier*

Le risque financier comprend un large éventail de risques associés à des activités telles que les investissements, le crédit, les liquidités et l'impact des fluctuations des taux de change:

- Le risque d'investissement comprend l'impact de la volatilité du marché sur la valeur des actifs, attribuable à des facteurs tels que les mouvements des taux d'intérêt et/ou les changements de prix.
- Le risque de crédit découle de la possibilité que la situation financière de nos contreparties se détériore, et de la perte financière en cas de défaillance d'un créancier.
- Le risque de liquidité fait référence à la possibilité que la trésorerie ou les équivalents, associés aux flux de trésorerie d'exploitation, soient insuffisants pour assurer le paiement des sinistres aux assurés et d'autres besoins tels que le paiement des intérêts.
- Le risque de change se produit lorsque les actifs et les passifs sont libellés dans des devises différentes et se matérialise lorsque les avoirs des actifs diminuent ou les passifs augmentent en raison des fluctuations des taux de change.

D'autres sources de risques financiers se manifestent par un impact sur la valeur des actifs. Parmi celles-ci, on trouve le risque d'investissement dû à des mouvements imprévus des taux d'intérêt ayant un impact sur la valeur des actifs, et le risque de gestion actif-passif lorsque la valeur des actifs est insuffisante ou non disponible pour payer les passifs à l'échéance.

CEG a une stratégie d'investissement qui est alignée sur ses engagements de souscription. Il existe également des directives d'investissement définies en ce qui concerne la répartition des actifs, la durée, la liquidité et l'exposition au risque de crédit, avec un contrôle de qualité autour de la gestion du portefeuille d'investissement afin de garantir la conformité avec les directives établies.

#### *Risque opérationnel*

Le risque opérationnel est la possibilité de perte résultant de processus internes, de personnes ou de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'événements externes autres que ceux qui relèvent du risque stratégique tel que défini ci-dessous. Les principales sources de risque opérationnel sont le traitement des demandes de remboursement, la sécurité informatique, l'externalisation et la gestion des fournisseurs, la continuité des activités, la fraude et la conformité réglementaire (y compris le risque de conduite).

CEGeks s'assure qu'il n'est pas exposé à un risque opérationnel supérieur à son appétit pour le risque avec des stratégies d'atténuation, y compris des plans de continuité des activités qui ont des contrôles appropriés relatifs aux procédures et processus opérationnels clés.

#### *Risque stratégique*

Le risque stratégique est le résultat de décisions sous-optimales qui peuvent être prises ou non en matière de planification stratégique, d'exécution de la stratégie ou de réactivité aux changements dans l'industrie ou les paysages concurrentiels.

Le conseil d'administration du CEG est responsable de la gestion des risques stratégiques découlant de l'exécution des plans stratégiques et annuels. Le conseil reçoit également des rapports produits pour contrôler et suivre les performances des entreprises par rapport au plan approuvé.

Chubb a mis en place des plans d'urgence pour le CEG en réponse au retrait du Royaume-Uni de l'UE afin d'atténuer les risques stratégiques potentiels pour l'entreprise. Ces risques continuent d'être évalués et surveillés en permanence.

#### *Autres risques*

Risques de groupe : Il s'agit de l'impact potentiel sur l'entreprise des risques survenant dans d'autres parties du groupe Chubb, tels que les pertes financières directes ou indirectes et les problèmes opérationnels, de réputation ou de réglementation. En tant que membre stratégiquement important du groupe Chubb, la société utilise les ressources du groupe dans un certain nombre de domaines, notamment l'informatique et la gestion des actifs, ainsi que la réassurance et

**Rapport de Gestion**31 December 2019

---

le soutien au capital. Le risque du groupe est évalué, surveillé et signalé dans le cadre des processus de gestion des risques de l'entreprise. En outre, les accords intra-groupe sont régis de manière appropriée et indépendante. Les accords intra-groupe impliquent des contrats formels, des prix de transfert équitables et transparents, et le respect total de leur intégrité, ainsi que de toutes les lois et réglementations auxquelles sont confrontées les entités juridiques en question.

Risques émergents : L'identification et l'évaluation des risques émergents font partie intégrante du cadre de gestion des risques. Le CEG a défini les risques émergents comme tout événement, situation ou tendance pouvant survenir dans son environnement opérationnel interne et externe et qui pourrait avoir un impact significatif sur la réalisation de ses objectifs d'entreprise à court ou à long terme. Il existe un système interne pour l'identification, l'évaluation et le suivi de ces risques, avec des rapports adressés à la direction générale comprenant des analyses qui sont souvent de nature itérative et se terminent par des recommandations de plans d'action qui peuvent être mis en œuvre pour minimiser ou gérer autrement le risque émergent.

*Conformité*

Le respect de la réglementation et des normes juridiques et éthiques est une grande priorité pour Chubb et CEG, et la fonction de conformité a un important rôle de surveillance à cet égard. L'affirmation annuelle du code de conduite de Chubb est exigée de tous les employés et directeurs.

En tant que filiale importante de Chubb Limited, une société américaine cotée en bourse, l'environnement de contrôle financier dans lequel les états financiers US GAAP sont établis est soumis aux exigences de la législation américaine Sarbanes-Oxley. Le CEG a formalisé la documentation et testé les contrôles pour permettre à Chubb Limited de satisfaire aux exigences de la législation.

Le CEG s'est également engagé à remplir ses autres obligations en matière de conformité, y compris le respect de politiques axées sur le client, conformément aux principes réglementaires, et il utilise divers paramètres pour évaluer ses performances.

L'entreprise fait appel à une main-d'œuvre qualifiée et spécialisée pour gérer ses responsabilités en matière de réglementation et de conformité et vise à fonctionner selon des normes élevées. Le CEG reconnaît et apprécie ses relations avec les régulateurs de chacune de ses juridictions et s'engage dans un dialogue et une communication ouverts pour aborder et résoudre tout problème.

## Rapport de Gestion

31 December 2019

## Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

(Tableau prévu au I de l'article D. 441-4)

Conformément à la circulaire de la FFA du 22 Mai 2017, les délais de fournisseurs présentés ci-dessous n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.

Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>						
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
Nombre de factures concernées	Néant					Néant
Montant total des factures concernées TTC						
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice						
<b>(B) Factures exclues du(A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>						
Nombre des factures exclues				0		
Montant total des factures exclues TTC				0		
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délais légal)</b>						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Pas de calcul de retard, Factures réglées au comptant					

Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>						
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
Nombre de factures concernées	Néant					Néant
Montant total des factures concernées TTC						
Pourcentage du chiffre d'affaire de l'exercice TTC						
<b>(B) Factures exclues du(A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>						
Nombre des factures exclues				0		
Montant total des factures exclues TTC				0		
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délais légal)</b>						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux dans les conditions de l'article L 441-6					

## Rapport de Gouvernement d'entreprise

31 December 2019

En application des dispositions de l'article L 225-37 du code de commerce, le conseil d'administration vous présente dans cette section son rapport sur le gouvernement d'entreprise.

*Liste des fonctions de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance exercées par les mandataires sociaux au cours de l'exercice 2019*

Nom de l'administrateur	Nom de l'organisme extérieure concernée	Rôle	Pays de l'organisation
<b>Jonathan Adair Turner</b>	ACE Europe Life SE	Chairman & Director	France
	Chubb Underwriting Agencies Limited	Chairman & Director	United Kingdom
	British Museum	Member of the Board of Trustees & Audit Committee Chair	United Kingdom
	Energy Transition Commission	Chair of Energy Transitions Commission	United Kingdom
	House of Lords	Crossbench Member	United Kingdom
	Institute for New Economic Thinking	Senior Fellow	USA
	OakNorth Bank Limited	Adviser to the CEO	United Kingdom
	Envision	Board Advisor	United Kingdom
	Envision AESC	Board Member for Japan subsidiary	United Kingdom
<b>Veronique Brionne</b>	ACE Europe Life SE	Director	France
	AGIPI	Board Member	France
<b>Adam Clifford</b>	ACE Europe Life SE	Director	France
<b>Miriam Conrole</b>	ACE Europe Life SE	Director	France
	Chubb (CR) Holdings	Director	United Kingdom
	Chubb Capital I Limited	Director	United Kingdom
	Chubb Capital IV Limited	Director	United Kingdom
	Chubb Capital Ltd	Director	United Kingdom
	Chubb Capital V Limited	Director	United Kingdom
	Chubb Capital VII Limited	Director	United Kingdom
	Chubb Europe Services Ltd	Director	United Kingdom
	Chubb European Holdings Limited	Director	United Kingdom
	Chubb INA G.B. Holdings Ltd	Director	United Kingdom
	Chubb Insurance Service Company Ltd	Director	United Kingdom
	Chubb Market Company Limited	Director	United Kingdom
	Chubb Services UK Limited	Director	United Kingdom
Chubb Underwriting Agencies Limited	Director	United Kingdom	
<b>Nadia Cote</b>	Néant	Néant	Néant

## Rapport de Gouvernement d'entreprise

31 December 2019

Nom de l'administrateur	Nom de l'organisme extérieure concernée	Rôle	Pays de l'organisation
<b>David Furby</b>	ACE Europe Life SE	Director	France
	Chubb European Holdings Limited	Director	United Kingdom
	Chubb Services UK Limited	Director	United Kingdom
	Chubb Underwriting Agencies Limited	Director	United Kingdom
	London Market Group	Director	United Kingdom
	London Erratic Racing Club	Director	United Kingdom
<b>Mark Hammond</b>	ACE Europe Life SE	Director	France
	Chubb Insurance (Switzerland) Limited	Director	Switzerland
	Chubb Reinsurance (Switzerland) Limited	Director	Switzerland
<b>Mark McCausland</b>	Chubb Insurance (Switzerland) Limited	Chairman & Director	Switzerland
	Chubb Reinsurance (Switzerland) Limited	Chairman & Director	Switzerland
<b>Sian Richards</b>	Néant	Néant	Néant

Le conseil d'administration a approuvé la nomination de Kenneth Koreyva en tant que administrateur de la société et président du comité d'audit et de risque, en remplacement de Mark Hammond. Cette nomination est entrée en vigueur le 14 mai 2020 pour la durée restante du mandat, c'est-à-dire jusqu'à la fin de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes annuels pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023. Il ne serait pas rémunéré pour ces fonctions, mais aurait droit à un remboursement raisonnable de ses frais professionnels.

*Conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du code de commerce et R.322-7 du code des assurances*

Conformément aux disposition de l'article L225-37-4 - 2e , du code de commerce, nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention, directement ou par personnes interposée entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% de la société CEG SE, et d'autre part, une autre société dont la société CEG SE possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

*Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration (article L.225-129-1 et L.225-129-2 du code de commerce)*

Néant

*Modalité d'exercice de la direction générale*

Le conseil d'administration de CEG SE a décidé que les fonctions de directeur général seraient dissociées de celle de président du conseil d'administration.

Ce choix de mode de gouvernance a été appliqué tout au long de l'exercice 2019.

**BILAN**  
**31 December 2019**

K €	
<b>ACTIF</b>	<b>2019</b>
<b>1. Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège</b>	<b>0</b>
<b>2. Actifs incorporels</b>	<b>139 620</b>
<b>3. Placements :</b>	<b>5 544 701</b>
3a. Terrains et constructions	0
3b. Placements dans des entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	0
3c. Autres placements	5 544 701
3d. Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	0
<b>5. Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques :</b>	<b>3 907 647</b>
5a. Provisions pour primes non acquises (non vie)	594 340
5d. Provisions pour sinistres à payer (non vie)	3 267 989
5f. Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non-vie)	0
5g. Provisions pour égalisation	0
5i. Autres provisions techniques (non-vie)	45 318
<b>6. Créances</b>	<b>2 079 994</b>
6a. Créances nées d'opérations d'assurance directe et de prises en substitution	1 110 205
6aa. Primes restant à émettre	73 662
6ab. Autres créances nées d'opérations directes d'assurance directe et de prises en substitution	1 036 543
6b. Créances nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution	368 101
6c. Autres créances	601 689
6ca. Personnel	0
6cb. Etat, organismes sociaux, collectivités publiques	180
6cc. Débiteurs divers	601 509
6d. Capital appelé non versé	0
<b>7. Autres actifs</b>	<b>388 671</b>
7a. Actifs corporels d'exploitation	102 068
7b. Comptes courants et caisse	286 603
7c. Actions ou certificats propres	0
<b>8. Comptes de régularisation Actif</b>	<b>386 876</b>
8a. Intérêts et loyers acquis non échus	61 994
8b. Frais d'acquisition reportés (Vie et non-vie)	285 518
8c. Autres comptes de régularisation	39 363
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>12 447 508</b>

**BILAN**  
**31 December 2019**

K €

PASSIF	2019
<b>1. Capitaux propres</b>	<b>2 455 314</b>
1a. Capital social ou fonds d'établissement et fonds social complémentaire ou compte de liaison avec le siège	896 177
1b. Primes liées au capital social	0
1c. Réserves de réévaluation	0
1d. Autres réserves	1 207 824
1e. Report à nouveau	0
1f. Résultat de l'exercice	351 314
<b>2. Passifs subordonnés</b>	<b>0</b>
<b>3. Provisions techniques brutes</b>	<b>8 378 119</b>
3a. Provisions pour primes non acquises (non vie)	1 729 760
3d. Provisions pour sinistres à payer (non-vie)	6 562 531
3f. Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non-vie)	0
3g. Provision pour égalisation	20 805
3i. Autres provisions techniques (non-vie)	65 023
<b>5. Provisions (autres que techniques)</b>	<b>20 594</b>
<b>6. Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires</b>	<b>10 215</b>
<b>7. Autres dettes :</b>	<b>1 525 084</b>
7a. Dettes nées d'opérations d'assurance directe et de prises en substitution	42 300
7b. Dettes nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution	493 745
7c. Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	0
7d. Dettes envers des établissements de crédit	159 707
7e. Autres dettes :	829 332
7ea. Titres de créances	0
7eb. Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	0
7ec. Personnel	7 140
7ed. Etat, organismes sociaux et collectivités publique	60 983
7ee. Créanciers ou créditeurs divers	761 209
<b>8. Comptes de régularisation Passif</b>	<b>58 183</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>12 447 508</b>

**Compte de Résultat**  
 31 December 2019

K €

Compte technique de l'assurance Non-vie	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes
<b>1. Primes acquises :</b>	<b>4 038 095</b>	<b>1 680 168</b>	<b>2 357 926</b>
1a. Primes	4 235 000	1 758 367	2 476 633
1b. Variation des provisions pour primes non acquises	-196 906	-78 198	-118 707
<b>2. Produits des placements alloués de compte non technique</b>	<b>103 790</b>		<b>103 790</b>
<b>3. Autres produits techniques</b>	<b>0</b>		<b>0</b>
<b>4. Charges des sinistres :</b>	<b>-2 441 728</b>	<b>-1 276 585</b>	<b>-1 165 142</b>
4a. Prestations et frais payés	-2 123 896	-943 964	-1 179 932
4b. Charges des provisions pour sinistres à payer	-317 832	-332 622	14 790
<b>5. Charges des autres provisions techniques</b>	<b>-6 139</b>	<b>-4 934</b>	<b>-1 206</b>
<b>6. Participations aux résultats</b>	<b>0</b>		<b>0</b>
<b>7. Frais d'acquisition et d'administration</b>	<b>-1 214 235</b>	<b>-232 706</b>	<b>-981 529</b>
7a. Frais d'acquisition	-818 853		-818 853
7b. Frais d'administration	-395 382		-395 382
7c. Commissions reçues des réassureurs et des garants en substitution	0	-232 706	232 706
<b>8. Autres charges techniques</b>	<b>-1 298</b>		<b>-1 298</b>
<b>9. Variation de la provision pour égalisation</b>	<b>-4 416</b>		<b>-4 416</b>
<b>RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE</b>	<b>474 068</b>	<b>165 943</b>	<b>308 125</b>

**Compte de Résultat**

31 December 2019

K €

<b>Compte non technique</b>	<b>2019</b>
<b>1. Résultat technique de l'assurance non-vie</b>	<b>308 125</b>
<b>3. Produit des placements :</b>	<b>382 795</b>
3a. Revenus des placements	195 486
3b. Autres produits des placements	5 160
3c. Profits provenant de la réalisation des placements	182 150
<b>5. Charges des placements :</b>	<b>-223 119</b>
5a. Frais internes et externes de gestion des placements et frais financiers	-17 846
5b. Autres charges des placements	-493
5c. Pertes provenant de la réalisation des placements	-204 780
<b>6. Produits des placements transférés au compte technique non-vie</b>	<b>-103 790</b>
<b>7. Autres produits non techniques</b>	<b>211 764</b>
<b>8. Autres charges non techniques</b>	<b>-80 342</b>
8a. Charges à caractère social	0
8b. Autres charges non techniques	-80 342
<b>9. Résultat exceptionnel</b>	<b>0</b>
9a. Produits exceptionnels	0
9b. Charges exceptionnelles	0
<b>10. Participation des salariés</b>	<b>0</b>
<b>11. Impôts sur les bénéfices</b>	<b>-144 120</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>351 314</b>

## Principes et Méthodes Comptables 31 December 2019

---

### 1 - Principes et méthodes comptables

#### 1.1 - Principes comptables

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément aux dispositions suivantes :

- Des articles L.123-12 à L.123-22 du code de commerce, applicable aux entreprises d'assurance en application de l'article L.341.2 du code des assurances, aux dispositions du code des assurances.
- Le Code des assurances, modifié par le décret n° 2015-513 du 7 mai 2015 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2015-378 du 2 avril 2015 transposant la directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (solvabilité II).
- Règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance et opérations de nature spécifique.
- Règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement 2015-06 du 23 novembre 2015 concernant les actifs et les annexes, à défaut de dispositions spécifiques prévues au règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015.

#### 1.2 – Dérogation aux principes comptables et changement de présentation du bilan

À la suite de la redomiciliation de la société du Royaume-Uni vers la France et du passage des normes comptables britanniques aux normes comptables françaises qui en a résulté, des différences apparaissent nécessairement entre la situation de l'actif net selon les normes comptables britanniques au 31 décembre 2018 et la situation de l'actif net d'ouverture selon les normes comptables françaises au 1er janvier 2019.

Le nouveau règlement de l'Autorité des Normes Comptable du 6 décembre 2019 N° 2019-08 approuvé par l'ordonnance du 26 décembre 2019 et publié au Journal officiel de la République française du 30 décembre 2019 a conduit la société à comptabiliser ces différences comme décrit ci-dessous :

Pour les besoins de la présentation des comptes en normes françaises, les ajustements ont été effectués en euros dans les systèmes comptables et les états financiers sous-jacents au 1er janvier 2019, en utilisant le taux de change à cette date. Les ajustements de transition, tant positifs que négatifs, ont ensuite été effectués dans les catégories pertinentes du bilan d'ouverture et, en conséquence, dans les capitaux propres (autres réserves). L'adoption de ce règlement signifie également qu'il n'est pas nécessaire de présenter les valeurs comparatives des normes françaises de 2018.

Une conséquence des dispositions comptables transitoires est que la juste valeur marchande du portefeuille d'investissement de la société à la fin de 2018 selon les GAAP britanniques est identique à la valeur d'ouverture en 2019 selon les GAAP français. Ce solde d'ouverture est considéré comme le nouveau coût d'acquisition appliqué selon les GAAP français, sans aucun retraitement de l'exercice précédent.

La présente note d'information a pour objet de résumer les ajustements transitoires et le rapprochement global entre la valeur de l'actif net de l'exercice précédent présentée selon les GAAP britanniques (équivalent en euros) et la valeur de l'actif net d'ouverture en 2019 selon les GAAP français.

## Principes et Méthodes Comptables 31 December 2019

**Actif net du CEGSE : Position de clôture selon les GAAP britanniques 2018 contre position d'ouverture selon les GAAP français 2019**

Les différences sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

	EUR 'm
<b>UK GAAP Actif net au 31 décembre 2018 tel qu'indiqué précédemment *</b>	<b>2 421,9</b>
<b>Ajustements transitoires : des GAAP britanniques aux GAAP français</b>	
- Frais d'acquisition différés (y compris les frais d'acquisition des polices)	(68.9)
- Impôt différé	(45.0)
- Réserve d'égalisation	(16.4)
- Débiteurs et créanciers de l'assurance directe	(12.6)
- Provisions techniques nettes	(3.1)
- Débiteurs/créanciers des opérations de réassurance	(2.1)
- Investissements	0.2
- Actifs incorporels	1.1
- Produits dérivés	1.9
- Crédoiteurs et Débiteurs divers	2.6
- Engagemement de Retraites	6.3
<b>Actif net en normes françaises au 1 January 2019</b>	<b>2 285,8</b>

\*Actif net selon les GAAP britanniques par états financiers vérifiés du CEGSE pour 2018 : £2,194.9m

### 1.3 - Description des méthodes comptables

#### 1.3.1 Opérations d'assurance non-vie

##### 1.3.1.1 Primes

Les primes correspondent aux primes émises, nettes d'annulations et de ristournes, et aux primes à émettre pour la part acquise à l'exercice.

##### 1.3.1.2 Provisions pour primes non acquises et Provision pour risques en cours (Articles 143-4, 143-5, 143-6 et 143-7 du règlement 2015-11 ANC, R 343-7 2° et R 343-7 3° du Code des assurances)

La provision pour primes non acquises correspond à la fraction des primes relative à la couverture de risques du ou des exercices suivants. Une provision pour risques en cours est constituée lorsque le montant estimé des sinistres (y compris les frais d'administration et les frais d'acquisition imputables à l'exercice), susceptibles de se produire après la fin de l'exercice et relatifs aux contrats conclus avant cette date, excède la provision pour primes non acquises.

##### 1.3.1.3 Provisions pour sinistres à payer (Articles 143-9, 143-10, 143-11 et 143-16 du règlement 2015-11 ANC et R 343-7 4° du Code des assurances)

Les sinistres sont comptabilisés dans l'exercice de leur survenance et sur la base d'une estimation des sinistres survenus mais non-encore déclarés.

- **Provisions pour sinistres :**

Ce sont des provisions correspondant à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non-encore payés, y compris les capitaux constitutifs de rentes. Elles sont estimées de façon suffisamment prudente pour faire face aux évolutions défavorables.

Elles intègrent les provisions dossier par dossier, les provisions pour sinistres non connus, les provisions pour recours à encaisser et les provisions pour frais de gestion.

Les provisions pour sinistres comprennent :

- **des provisions pour sinistres connus**

*Provision pour sinistres à payer dossier par dossier*

Les dossiers sinistres connus sont évalués dossier par dossier par le gestionnaire au coût réel estimé intégrant à la fois le montant en principal et en accessoires. Pour certaines catégories de risques (RC Matériel, Dommages ...) les dossiers sont ouverts sur la base d'un forfait. Les évaluations sont révisées périodiquement, en fonction des informations nouvelles présentes au dossier.

## Principes et Méthodes Comptables

### 31 December 2019

---

#### - des provisions pour sinistres à payer non connus

Les provisions pour sinistres évaluées dossier par dossier n'intègrent pas l'estimation des dossiers tardifs ; Elles sont donc complétées d'un ajustement technique estimé à partir de méthodes statistiques de type triangles de développement et d'analyses complémentaires pour disposer du niveau de provisions ultimes nécessaires.

#### - une provision pour frais de gestion des sinistres

Elle est destinée à couvrir les frais qui seront engagés lors des exercices futurs pour la gestion des sinistres survenus et non-clos à l'inventaire considéré. Les frais de gestion des sinistres de chaque segment de marché sont rapportés à la charge « sinistres » de l'exercice considéré, ce ratio déterminant le taux de frais de gestion à appliquer aux provisions pour sinistres à payer.

##### *1.3.1.4 Frais d'acquisition (Article 151-1 du règlement 2015-11 ANC et L 113-15-2 du Code des assurances)*

Les frais d'acquisition reportés inscrits à l'actif du bilan correspondent à la fraction non-imputable à l'exercice des frais d'acquisition constatés en charge dans l'exercice compte tenu de la durée restant à courir des contrats et au maximum sur 5 exercices. Ils sont déterminés par application, sur le montant des primes non acquises, du rapport entre les frais d'acquisition, constatés en charges et les primes émises nettes d'annulations et de provision pour annulations.

L'assiette de primes non acquises tient compte des probabilités de résiliation visées à l'article L 113-15-2 du Code des assurances.

##### *1.3.1.5 Provisions pour égalisation (Articles 143-19 et 143-20 du règlement ANC 2015-11 et R 343-7 6° du Code des assurances)*

Cette provision est destinée à faire face aux charges exceptionnelles afférentes à certains risques cycliques ou aléatoires (événements climatiques et attentats terroristes). Les conditions de calcul sont fixées par l'article 2 de la loi n° 74-1114 ainsi que les décrets n° 75-768 et 86-741 et l'article 39 G du Code Général des Impôts.

Elle est affectée dans l'ordre d'ancienneté à la compensation des résultats techniques déficitaires.

Les dotations annuelles non absorbées par des pertes techniques nettes ultérieures sont réintégrées dans le bénéfice fiscal de la onzième année suivant l'exercice de dotation.

##### *1.3.1.6 Provisions mathématiques de rentes*

Les provisions mathématiques de rentes représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise afférents aux rentes et accessoires de rentes.

Les provisions sont déterminées par le « prix de l'euro de rente » fixé par la table de mortalité TD 88/90 suivant un taux technique d'actualisation, représenté au maximum par 60% de la moyenne des 24 derniers mois du TME + 10 bps conformément aux modalités préconisées par l'ANC.

En application de cette disposition, le taux d'actualisation retenu en 2019 pour ce type de rentes est de 0,38 %.

Pour les rentes allouées au titre des accidents survenus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 et dont le montant est revalorisé selon la loi n° 51-695 du 24 mai 1951 ou la loi n° 74-1118 du 27 décembre 1974, un taux d'inflation de 2 % est également pris en compte.

##### *1.3.2 Opérations de réassurance*

###### *1.3.2.1 Acceptations (Article R 343-8 du Code des assurances)*

La réassurance acceptée est comptabilisée traité par traité sur la base des informations transmises par les cédantes ou estimées. Les provisions techniques correspondent aux montants communiqués par les cédantes majorées le cas échéant de compléments sur la base des tendances des marchés ou de l'expérience.

###### *1.3.2.2 Cessions (Articles 145-1 et 2 du règlement ANC 2015-11)*

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités.

###### *1.3.2.3 Titres remis en nantissement des réassureurs*

Les titres remis en nantissement des réassureurs sont inscrits hors bilan et évalués au cours de bourse à la date de clôture.

## Principes et Méthodes Comptables 31 December 2019

### 1.3.3 Placements

#### 1.3.3.1 Coûts d'entrée et règles d'évaluation des valeurs de réalisation en fin d'exercice

##### 1.3.3.1.1 Valeurs mobilières à revenu fixe

Les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe sont enregistrées à leur prix d'acquisition, net des revenus courus lors de l'achat. La différence entre celui-ci et la valeur de remboursement est rapportée au résultat sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement, conformément aux articles 121-1 et 121-2 du règlement ANC n° 2015-11.

En fin d'exercice, la valeur estimée de réalisation des valeurs mobilières à revenu fixe correspond à leur valeur cotée du dernier jour de cotation de l'exercice ou à leur valeur vénale.

##### 1.3.3.1.2 Actions et autres titres à revenu variable

Les titres non cotés comprennent des actions d'entreprise liées ou d'entreprises avec lesquelles existe un lien de participation conformément aux articles 330-1 et 330-2 du règlement 2015-11 qui définissent les entreprises liées et les liens de participations. Les autres actions sont classées avec les autres placements non cotés.

Leur valeur de réalisation en fin d'exercice est déterminée selon les règles définies par l'article R 343-11 du Code des assurances et correspond :

- pour les valeurs mobilières cotées et titres de toute nature, au dernier cours coté au jour de l'inventaire ;
- pour les titres non cotés, à leur valeur vénale, qui correspond au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise ;
- pour les actions de sociétés d'investissements à capital variable et les parts de fonds communs de placement, au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

#### 1.3.3.2 Dépréciations

##### 1.3.3.2.1 Valeurs mobilières à revenu fixe

- Titres obligataires relevant de l'article R 343-9 du Code des assurances

Ces obligations peuvent faire l'objet d'une dépréciation pour risque avéré de crédit conformément aux articles 123-1 à 123-3 du règlement 2015-11.

- Titres obligataires relevant de l'article R 343-10 du Code des assurances

Leur dépréciation suit les règles des placements cotés ou non cotés.

En ce qui concerne les obligations R 343-10, l'opportunité de constituer une provision peut être appréciée par rapprochement avec les principes applicables aux obligations de l'article R 343-9, c'est-à-dire avec la notion de risque avéré de crédit en conformité avec l'article 123-7 du règlement 2015-11.

##### 1.3.3.2.2 Placements immobiliers, valeurs mobilières à revenu variable et autres placements, autres que ceux représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte

En principe, une dépréciation est constatée à l'actif ligne à ligne si elle a un caractère durable.

##### 1.3.3.2.2.1 Placements financiers non cotés

Il s'agit notamment des placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation.

Ils font l'objet d'une évaluation ligne à ligne qui tient compte de la situation nette de la société et de ses perspectives. Le cas échéant une dépréciation est constatée.

##### 1.3.3.2.2.2 Placements financiers cotés

Il est constitué une provision pour dépréciation à caractère durable ligne à ligne, si la valeur d'utilité ou la valeur de rendement fait apparaître une décote significative. Les modalités de calcul de la provision pour dépréciation à caractère durable ont été précisées dans le règlement ANC 2015-11 aux articles 123-6 et suivants.

Le caractère durable de la moins-value latente est présumé dans les cas suivants :

- il existait d'ores et déjà une provision pour dépréciation sur cette ligne de placement à l'arrêté précédent ;
- s'agissant d'un placement non immobilier, le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur la période de 6 mois consécutifs précédant l'arrêté des comptes ;
- il existe des indices objectifs permettant de juger que, dans un avenir prévisible, l'entreprise ne pourra recouvrer tout ou

## Principes et Méthodes Comptables 31 December 2019

---

partie de la valeur historique du placement.

Le critère de moins-value significative peut être généralement défini, pour les actions françaises, en fonction de la volatilité constatée, soit 20 % de la valeur comptable lorsque les marchés sont peu volatils, ce critère étant porté à 30 % lorsque les marchés sont volatils. Il vaut également, sauf exceptions, pour les actions européennes. Ce critère est adapté, pour les autres titres, aux caractéristiques des placements concernés, notamment pour ce qui concerne les OPCVM et les valeurs non européennes.

Au-delà de cette présomption de dépréciation, les titres présentant une moins-value latente significative ont fait l'objet d'un examen particulier. En présence d'une dépréciation intrinsèque au titre et non liée à la baisse générale des marchés financiers ou du secteur économique, une provision est constituée sur la base de la valeur d'inventaire le cas échéant.

La valeur d'inventaire des placements est déterminée en prenant en compte l'intention et la capacité de l'entreprise à détenir les placements pendant une durée de détention déterminée. Les titres font l'objet d'une provision :

- sur la base de la valeur de marché à la clôture de l'exercice, si l'entreprise n'a pas la capacité ou l'intention de détenir durablement ce placement ;
- sur la base d'une valeur recouvrable à l'horizon de détention envisagé.

La société n'a pas utilisé d'estimation de valeurs recouvrables pour déterminer la valeur d'inventaire des placements. En conséquence, les titres présumés dépréciés font l'objet le cas échéant d'une provision pour dépréciation sur la base de la valeur de marché à la clôture de l'exercice.

### **1.3.3.2.3 Provisions pour risques d'exigibilité des engagements techniques**

La provision pour risque d'exigibilité destinée à faire face aux engagements dans le cas de moins-values d'ensemble des actifs mentionnés à l'article R 343-10 du Code des assurances est définie à l'article R 343-7<sup>o</sup> du même code. Les modalités de constitution de la provision pour risque d'exigibilité sont précisées à l'article R 343-5 du Code des assurances. Les modalités d'étalement de la charge constituée par la dotation de la provision pour risque d'exigibilité sont précisées à l'article R 343-6 du Code des assurances.

### **1.3.3.3 Produits des placements (Article 337-7 du règlement 2015-11)**

Les revenus des placements comprennent les revenus des placements financiers. Les autres produits des placements intègrent les reprises sur les dépréciations d'actifs financiers (titres non cotés et créances financières en particulier) et les produits de différence de remboursement.

### **1.3.3.4 Charges des placements (Plan comptable Article 322-1 du règlement 2015-11)**

Les frais de gestion financière comprennent les frais par destination internes et externes correspondant au coût de la gestion du service financier.

Les autres charges des placements concernent les dotations aux provisions des actifs financiers.

### **1.3.3.5 Résultat des cessions des actifs de placement**

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières sont enregistrées au compte de résultat de l'année de cession.

Pour la détermination des plus ou moins-values sur cessions de titres, la règle appliquée est la méthode FIFO.

### **1.3.3.6 Produits des placements alloués**

La part des produits nets de placement générés par les actifs relatifs aux engagements envers les assurés est transférée en compte de résultat technique selon un calcul forfaitaire déterminé par l'annexe à l'article

337-11-e du règlement 2015-11.

## Principes et Méthodes Comptables 31 December 2019

### 1.3.3.7 Présentation du résultat financier

D'une manière générale ont été classés en résultat financier les charges et les produits :

- directement liés aux placements (classe 2);
- indirectement liés aux placements (produits liés à la rémunération des comptes courants des filiales);
- les dépréciations des filiales.

Les plus et moins-values liées aux autres immobilisations figurent en résultat non-technique.

### 1.3.4 Actifs incorporels

Les actifs incorporels mentionnés au bilan correspondent principalement à des logiciels et à un écart d'acquisition suite à la fusion entre Chubb et ACE. Ils sont comptabilisés au prix d'acquisition ou de revient. L'amortissement des logiciels est réalisé sur leur durée d'utilisation.

### 1.3.5 Actifs corporels

Ils sont évalués à leur prix d'acquisition diminué des amortissements cumulés.

Ils sont principalement composés des postes suivants:

- Agencements, aménagements et installations,
- Matériel et mobilier de bureau.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire de la façon suivante :

Catégorie d'actifs	Durée d'amortissement
Agencements, aménagements et installations	10 ans
Véhicules automobiles	4 ans
Matériel de bureau	5 ans
Autres matériels	jusqu'à 5 ans

### 1.3.6 Créances et prêts

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constituée en cas de risque de défaillance de la contrepartie.

### 1.3.7 Frais généraux et commissions

Les frais généraux et les commissions, d'abord comptabilisés en fonction de leur nature, sont ensuite ventilés en fonction de leur destination, selon l'approche suivante :

- affectation directe, sans application d'aucune clé forfaitaire, pour les charges directement affectables par destination,
- utilisation de clés de répartition basées sur des critères quantitatifs objectif, appropriés et contrôlables, pour les charges ayant plusieurs destinations et pour celles qui ne sont pas directement affectables.

Les frais généraux et commissions sont ainsi ventilés selon les destinations suivantes :

- frais de règlement de sinistres,
- frais d'acquisition des contrats,
- frais d'administration des contrats
- frais affectés à la gestion financières des contrats,
- autres charges techniques.

### 1.3.8 Impôt

L'impôt enregistré au compte de résultat de l'exercice correspond à l'impôt payable au titre de l'exercice selon les règles fiscales en vigueur.

## Principes et Méthodes Comptables 31 December 2019

### 1.3.9 Opérations réalisées en devises étrangères

Ces opérations sont comptabilisées en devises.

A la clôture, les éléments du bilan et du compte de résultat libellés en devises sont convertis au taux de change du jour de clôture. Conformément aux articles 241-5 et 241-6 du règlement ANC 2015-11, les différences de change sont constatées :

- au bilan s'il s'agit de différences de conversion sur des positions structurelles (principalement titres de participations stratégiques, dotation en devises aux succursales)
- en résultat de change s'il s'agit de différences de change sur des positions de change opérationnelles

### 1.3.10 Provisions pour risques et charges

*Litiges.*

Les litiges auxquels la société pourrait faire face sont provisionnés en fonction de l'appréciation du risque qu'en a le management.

Cette règle a notamment été appliquées concernant des litiges dans différentes juridiction européenne.

### 1.3.11 Comptes de régularisation Actif et Passif

Les comptes de régularisation actif / passif sont principalement composés de la surcote/décote relative aux titre obligataires et d'opérations diverses.

### 1.4.1 Engagements hors bilan des opérations des instruments financiers à terme

**Législation applicable aux instruments financiers à terme :**

Articles 260-1 du règlement 2015-11 et règlement CRC n° 2002-09 relatif aux règles de comptabilisation des instruments financiers par les entreprises.

**Principes et méthodes comptables :**

Les instruments financiers à terme de devises sont enregistrés dans la comptabilité hors bilan par contrepartie de comptes de positions de change de hors bilan puis sont soldés lors de la rupture ou du dénouement de la stratégie.

Les appels de marge sont comptabilisés dans un compte spécifique de stratégie de rendement en compte de régularisation et les intérêts sur ces appels sont enregistrés en produits des placements. Les pertes sont comptabilisées en écarts de change réalisés dans les produits des placements.

### 1.4.2 Engagements de retraite et engagements similaires hors bilan

**Définition des régimes :**

Les régimes mis en place pour couvrir les engagements de retraite et les autres avantages au personnel à long terme sont soit des régimes à cotisations définies soit des régimes à prestations définies.

**Régimes à cotisations définies :** Ils se caractérisent par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure. Il n'existe aucun passif actuariel à ce titre.

**Régime à prestations définies :** Les régimes d'avantage post-emploi à prestations définies consentis au personnel de CEG SE existent pour les salariés de l'Allemagne, de l'Irlande et de l'Espagne. Pour la France ils correspondent aux régimes d'indemnité de départ en retraite tel que définis dans la convention collective des compagnies d'assurance.

La société gère un petit nombre de régimes de retraite à prestations définies par capitalisation en Europe, dont les actifs sont détenus dans des fonds séparés gérés en fiducie. L'actif ou le passif de retraite hors bilan est la valeur des actifs des régimes moins la valeur actuelle des passifs des régimes.

Le coût des retraites des régimes est analysé entre le coût des services courants, le coût des services passés et le rendement net attendu des régimes de retraite. Le coût des services courants est la valeur actualisée, calculée sur une base actuarielle, des prestations acquises par les salariés actifs au cours de chaque période. Le coût des services passés, relatif aux services rendus par les employés au cours de périodes antérieures et survenant au cours de la période en cours à la suite de

## Principes et Méthodes Comptables

### 31 December 2019

l'introduction ou de l'amélioration des prestations de retraite, est comptabilisé dans le compte de profits et pertes sur une base linéaire sur la période d'acquisition des droits à l'augmentation des prestations.

Le rendement net escompté comprend le rendement escompté des actifs du régime de retraite moins les intérêts sur les passifs du régime.

Les gains et pertes actuariels qui résultent des évaluations et de la mise à jour des dernières évaluations actuarielles pour refléter les conditions à la date de clôture sont portés à l'état du résultat global de la période.

La société fournit également une garantie à un régime de retraite à prestations définies détenu par Chubb Services UK Limited. Étant donné que le régime est actuellement en position d'actif net, aucun passif n'a été comptabilisé par la CEG.

Engagement au passif hors Bilan	31/12/2019
En millier d'euros	
Allemagne	944
Irlande	0
Espagne	86
France	3 533
Total	4 563

#### Hypothèses actuarielles

Hypothèses	Allemagne	Irlande	Espagne	France
Année	2019	2019	2019	2019
Taux d'actualisation	1,57%	0,90%	0,75%	0,80%
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans	65 ans	64 ans
Taux d'évolution des salaires	2,00%	n/a	2,25%	2,50%
Taux d'inflation	1,75%	1,30%	n/a	n/a
Turn Over				8,81%

#### 1.4.3 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Chubb surveille l'épidémie de Covid-19 et prend des mesures pour continuer à servir efficacement les clients sans perturber de manière significative nos activités et en minimisant le risque pour les employés.

Dans cette optique, les administrateurs ont examiné les impacts de Covid-19 sur l'entreprise et ont conclu qu'à la date de signature des présents états financiers, l'entreprise est en bonne position pour répondre aux impacts de Covid-19 et soutenir ses assurés et ses partenaires commerciaux. Malgré la volatilité des marchés financiers causée par la pandémie et son impact sur l'évaluation des investissements, CEG maintient un bilan solide et continue à être plus qu'adéquatement capitalisé. L'entreprise s'attend à ce que toute réclamation découlant de la pandémie soit à portée de main et gérable.

#### 1.4.4 Rémunérations des membres de direction

La confidentialité des rémunérations des dirigeants ne permet pas d'indiquer les rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction de l'entreprise.

## Annexes sur le Bilan 31 December 2019

### Notes sur le bilan

#### B1 : Mouvements - Actifs incorporels

	Valeur brute 01/01/19	Entrées	Sorties	Transferts	Valeur brute 31/12/19
Droit au bail					
Autres	20,937,365			-10,869,455	10,067,909
Logiciels	110,639,982	1,328,584		56,721,447	168,690,013
<b>Total</b>	<b>131,577,346</b>	<b>1,328,584</b>		<b>45,851,992</b>	<b>178,757,922</b>
	<b>Amortissements et dépréciations</b>	<b>Dotation aux amortissements et dépréciations</b>	<b>Reprise d'amortissements et dépréciations</b>	<b>Transferts</b>	<b>Amortissements et dépréciations</b>
	<b>01/01/19</b>				<b>31/12/19</b>
Droit au bail					
Autres	16,589,043				16,589,043
Logiciels	13,832,377	3,450,193		5,266,421	22,548,991
<b>Total</b>	<b>46,993,875</b>	<b>3,450,193</b>		<b>5,266,421</b>	<b>39,138,034</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>84,583,472</b>	<b>-2,121,609</b>		<b>40,585,571</b>	<b>139,619,889</b>

#### B2 : Actifs corporels d'exploitation

	Valeur brute 01/01/19	Entrées	Sorties	Transferts	Valeur brute 31/12/19
Agencements					
Matériel de transport	5 315 006		23 100		5 291 906
Matériel de bureau et informatique	18 201 936	51 761 047			69 962 983
Mobilier	20 826 425	1 590 659			22 417 084
Autres immobilisations corporelles non amortissables	407 405				407 405
Immobilisation en cours					
Dépôts et cautionnements	17 884 370				17 884 370
<b>Total</b>	<b>62 635 142</b>	<b>53 351 706</b>	<b>23 100</b>		<b>115 963 748</b>
	<b>Amortissements</b>	<b>Dotation aux Amortissements</b>	<b>Reprise d'amortissements</b>	<b>Transferts</b>	<b>Amortissements</b>
	<b>01/01/19</b>				<b>31/12/19</b>
Agencements					
Matériel de transport	1 908 565		23 100		1 885 465
Matériel de bureau et informatique	6 364 247	15 809			6 380 056
Mobilier	5 172 167	458 003			5 630 170
<b>Total</b>	<b>13 444 979</b>	<b>473 812</b>	<b>23 100</b>		<b>13 895 691</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>49 190 163</b>	<b>52 877 894</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>102 068 057</b>

**Annexes sur le Bilan**  
**31 December 2019**
**B3 : Mouvements - Placements**

	Valeur brute 01/01/19	Entrées	Sorties	Transferts	Valeur brute 31/12/19
Terrains ets constructions	-	-	-	-	-
Mali technique	-	-	-	-	-
Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	-	- -		-	-
Autres placements	5 302 338 166	2 099 127 750	-1 856 764 757	-	5 544 701 159
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>5 302 338 166</b>	<b>2 099 127 750</b>	<b>-1 856 764 757</b>	<b>-</b>	<b>5 544 701 159</b>

	Amortissements 01/01/19	Dotation aux amortissements	Reprise d'amortisse- ments	Transferts	Amortissements 31/12/19
Terrains ets constructions	-	-	-	-	-
Mali technique	-	-	-	-	-
Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	-	-	-	-	-
Autres placements	-	-	-	-	-
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

<b>Valeur nette</b>	<b>5 302 338 166</b>	<b>2 099 127 750</b>	<b>-1 856 764 757</b>	<b>-</b>	<b>5 544 701 159</b>
---------------------	----------------------	----------------------	-----------------------	----------	----------------------

## Annexes sur le Bilan

### 31 December 2019

B4 : Etat récapitulatif des placements et IFT (En milliers d'euros)	au 31/12/19		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
<b>I - Placements et instruments financiers</b>			
<b>1. Placements immobiliers et placements immobiliers en cours</b>			
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
IFT stratégies de rendement			
<b>2. Actions et titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM</b>	67 724	67 724	70 967
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	-	-	-
IFT stratégies de rendement	-	-	-
<b>3. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)</b>	16 699	16 699	16 699
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	-	-	-
IFT stratégies de rendement	-	-	-
<b>4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe</b>	-	-	-
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	-	-	-
IFT stratégies de rendement	-	-	-
<b>5. Obligations et autres titres à revenu fixe</b>	5 352 463	5 307 957	5 498 334
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	-	-	-
IFT stratégies de rendement	-	-	-
<b>6. Prêts hypothécaires</b>	-	-	-
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	-	-	-
IFT stratégies de rendement	-	-	-
<b>7. Autres prêts et effets assimilés</b>	107 815	107 265	109 945
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	-	-	-
IFT stratégies de rendement	-	-	-
<b>8. Dépôts auprès des entreprises cédantes</b>	-	-	-
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	-	-	-
IFT stratégies de rendement	-	-	-
<b>9. Dépôts (autres que ceux visés au 8), cautionnements en espèces et autres placements</b>	-	-	-
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	-	-	-
IFT stratégies de rendement	-	-	-
<b>10. Actifs représentatifs de contrats en unités de compte</b>	-	-	-
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	-	-	-
IFT stratégies de rendement	-	-	-
<b>11. Autres instruments financiers à terme</b>	-	-	-
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	-	-	-
IFT anticipations de placement	-	-	-
IFT stratégies de rendement	-	-	-
IFT autres opérations	-	-	-
<b>12. Total des lignes 1 à 11</b>	5 544 701	5 499 645	5 695 945
Dont total des IFT	-	-	-
Dont total des placements cotés	5 528 002	5 482 946	5 679 246
Dont total des placements non cotés	16 699	16 699	16 699
Dont total des placements	5 544 701	5 499 645	5 695 945

## Annexes sur le Bilan

### 31 December 2019

B 5 : Placements et instruments financiers à terme (détail des postes 3 et 4 de l'actif et des instruments financiers à terme)	au 31/12/19		
	Valeur brute inscrite au bilan	Valeur Nette	Valeur de réalisation
<b>a) dont :</b>			
Placements évalués selon l'article R 343-9 et instruments financiers à terme rattachés	5 352 463	5 307 957	5 498 334
dont décote non encore amortie		13 127	
prime de remboursement non reprise		-57 633	
Placements évalués selon l'article R 343-10 et instruments financiers à terme rattachés	192 238	191 688	197 611
dont décote non encore amortie			
prime de remboursement non reprise		- 550	
Placements évalués selon l'article R 343-13 et instruments financiers à terme rattachés			
<b>b) dont :</b>			
Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	5 544 701	5 499 645	5 695 945
Valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés			
Valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)			
Valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France			
Autres affectations ou sans affectation			
<b>c) dont :</b>			
Placements et instruments financiers à terme dans l'OCDE	5 301 813	5 258 730	5 446 431
Placements et instruments financiers à terme hors OCDE	242 888	240 915	249 514

#### B6 : Etat des échéances des créances

Créances	Part à moins d'un an	Part de 1 à 5 ans	Part à plus de 5 ans	Total brut	Dépréciations	Valeurs nettes
Prêts						
Autres immobilisations financières						
Créances nées d'opérations d'assurance directe	1 110 204 519			1 110 204 519		1 110 204 519
Créances nées d'opérations de réassurance	368 100 559			368 100 559		368 100 559
Personnel						
Etat, organismes sociaux	179 697			179 697		179 697
Débiteurs divers						
Filiales						
Impôts Différés Actif						
Produits à recevoir						
Charges constatées d'avance						
Intérêts et loyers non échus						
Divers	601 509 123			601 509 123		601 509 123
<b>Total</b>	<b>2 079 993 897</b>			<b>2 079 993 897</b>		<b>2 079 993 897</b>

## Annexes sur le Bilan

### 31 December 2019

#### B7 : Comptes de régularisation actif

	Valeur brute 01/01/19	Entrées	Sorties	Transferts	Valeur brute 31/12/19
Intérêts et loyers acquis non échus	58 369 079	3 625 222			61 994 300
Frais d'acquisition reportés	179 934 464	105 583 613			285 518 076
Impôts Différés Actif					
Charges constatées d'avance					
Différences sur les prix de remboursement à percevoir		13 126 822			13 126 822
Produits à recevoir	11 599 229	14 637 246			26 236 475
Divers					
<b>Total</b>	<b>249 902 772</b>	<b>136 972 902</b>			<b>386 875 674</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>249 902 772</b>	<b>136 972 902</b>			<b>386 875 674</b>

#### B8 : Capitaux propres

	01/01/2019	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	31/12/2019
Capital	896 176 662				896 176 662
Primes liées au capital social	0				0
<b>Total I</b>	<b>896 176 662</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>896 176 662</b>
	01/01/2019	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	31/12/2019
Autres réserves	1 260 175 052		83 744 709		1 343 919 761
Effet/Ecart de changement de méthode comptable	-136 096 009				-136 096 009
<b>Total II</b>	<b>1 124 079 043</b>	<b>0</b>	<b>83 744 709</b>	<b>0</b>	<b>1 207 823 752</b>
	01/01/2019	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	31/12/2019
Report à nouveau	0				0
Résultat de l'exercice	265 515 811		85 797 730		351 313 542
<b>Total III</b>	<b>265 515 811</b>	<b>0</b>	<b>85 797 730</b>	<b>0</b>	<b>351 313 542</b>
<b>Total général I + II + III</b>	<b>2 285 771 516</b>	<b>0</b>	<b>169 542 439</b>	<b>0</b>	<b>2 455 313 956</b>

#### B9 : Composition de l'actionnariat

Sociétés	Titres	Valeurs	Droits de vote
Chubb European Holdings Limited	786 041 267	896 087 044	99,99 %
Chubb EU Holdings Limited	78 612	89 618	0,01 %
<b>Total</b>	<b>786 119 879</b>	<b>896 176 662</b>	<b>100,00 %</b>

Valeur nominale de l'action : 1.14 euros

## Annexes sur le Bilan 31 December 2019

### B10 : Provisions

	01/01/19	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	31/12/19
Provisions pour litiges	4 200 000	16 393 772		20 593 772
Provisions pour investissement				
Provisions pour engagements IFC				
<b>Total</b>	<b>4 200 000</b>	<b>16 393 772</b>		<b>20 593 772</b>

### B11 : État des échéances des dettes

#### Dettes

	Part à moins d'un an	Part de 1 à 5 ans	Part à plus de 5 ans	Total
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	42 300 159			42 300 159
Dettes nées d'opérations de réassurance	493 744 929			493 744 929
Dettes envers les établissements de crédit	159 706 608			159 706 608
Emprunts, dépôts et cautionnements				
Dépôts en espèces reçus des cessionnaires				
Fonds de participation				
Personnel	7 140 452			7 140 452
Etat, organismes sociaux	60 983 291			60 983 291
Créditeurs divers	761 208 597			761 208 597
Filiales				
Produits constatés d'avance				
Amortissements des différences sur les prix de remboursement				
<b>Total</b>	<b>1 525 084 035</b>			<b>1 525 084 035</b>

### B12 : Comptes de régularisation passif

	01/01/19	Entrées dotations	Sorties reprises	31/12/19
Amortissements des différences sur les prix de remboursement	0	58,183,104		58,183,104
Comptes d'attente et à régulariser				
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>58,183,104</b>		<b>58,183,104</b>

### B13 : Analyse des provisions techniques non-vie

	2019		
	Brut	Cessions	Net
Provisions pour primes émises non acquises	1 729 760 160	594 339 669	1 135 420 491
Provisions pour risques en cours			
Provisions pour sinistres	6 562 530 575	3 267 989 129	3 294 541 447
Prévisions de recours			
Autres provisions techniques	65 023 109	45 317 937	19 705 172
Provision pour égalisation	20 804 742		20 804 742
<b>Total général</b>	<b>8 378 118 586</b>	<b>3 907 646 735</b>	<b>4 470 471 852</b>

Conformément à l'article R 343-7.4° du Code des assurances, les provisions pour sinistres à payer correspondent à la valeur estimée des capitaux et des dépenses, tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non encore payés, y compris le capital constitutif de rentes.

Elles sont estimées de manière suffisamment prudente pour faire face à une évolution défavorable.

Elles comprennent des provisions au cas par cas, des provisions pour les sinistres inconnus, des provisions pour les recouvrements et des provisions pour les frais de gestion.

## Annexes sur le Bilan 31 December 2019

### Passifs subordonnés.

Il n'y a pas de dette subordonnée au bilan de la société à la date de clôture.

### Transactions avec des sociétés affiliées et des sociétés dans lesquelles la société a une participation

Non applicable

### B14 : Actifs et passifs en devises

	Actifs	dont différence	Passifs	dont différence
	en devises	de change	en devises	de change
Euro	5 688 145 800		-5 985 636 453	
Dollar US	1 907 903 472		-1 906 705 733	
Franc Suisse	7 905 781		-4 286 156	
Livre Sterling	4 531 986 122		-4 250 634 828	
Autres devises	279 312 930		-267 990 935	
<b>Total</b>	<b>12 415 254 105</b>		<b>-12 415 254 105</b>	

### B15 : Engagements hors bilan

K€	31/12/2019		
	Entreprises liées	Avec lien de participation	Autres
<b>Engagements reçus hors réassurance</b>			
Avals, cautions et crédit-bail			
Coût des services passés sur statut commun IFC			
Fonds constitué concernant les indemnités de fin de carrière			
<b>Engagements donnés</b>			
Avals, cautions et garanties de crédit donnés			
Indemnités de fin de carrière - retraite			
Statut Commun abondement CETR			
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus			
			4 563
			39 819
<b>Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires</b>			41 261
<b>Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution</b>			
<b>Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance</b>			
<b>Autres valeurs détenues pour compte de tiers</b>			
<b>Encours d'instruments financiers à terme</b>			

## Annexes sur le Compte de Résultat 31 December 2019

### Informations sur le compte de résultat

R1 : Evolution des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision pour sinistres à régler (brut de réassurance)

Année d'inventaire	Année de survenance	
	2019	
2019	Règlements	666 566 273
	Provisions	2 143 900 631
	<b>Total des sinistres (S)</b>	<b>2 810 466 904</b>
	<b>Primes acquises (P)</b>	<b>3 987 096 280</b>
	<b>Pourcentage (S/P)</b>	<b>70,49 %</b>

R2 : Produits et charges des placements

	Dans les entreprises liées			Autres			Total		
	Revenus financiers	Frais financiers	Total	Revenus financiers	Frais financiers	Total	Revenus financiers	Frais financiers	Net
Revenus des participations (Art. 20 décret du 29/11/83)									
Revenus des placements immobiliers									
Revenus des autres placements				377 635 786	-222 626 095	155 009 691	377 635 786	-222 626 095	155 009 691
Autres revenus financiers (commissions, honoraires...)				5 159 587	-492 959	4 666 629	5 159 587	-492 959	4 666 629
<b>Revenus financiers : total poste III 3</b>				<b>382 795 373</b>			<b>382 795 373</b>		
<b>Frais financiers : total poste III 5</b>					<b>-223 119 054</b>			<b>-223 119 054</b>	
<b>Total produits et charges des placements</b>				<b>382 795 373</b>	<b>-223 119 054</b>	<b>159 676 320</b>	<b>382 795 373</b>	<b>-223 119 054</b>	<b>159 676 320</b>

R3 : Ventilation des primes brutes par zones géographiques

	2019
France	533 915 466
CEE (hors France)	3 142 721 872
Hors CEE	558 362 870
<b>Total primes brutes</b>	<b>4 235 000 209</b>

R4 : Montant des commissions

	2019
Commissions affaires directes	646 692 838
Commissions acceptations	136 988 850
<b>Total</b>	<b>783 681 688</b>

## Annexes sur le Compte de Résultat 31 December 2019

### R5 : Analyse des charges de personnel

	<b>2019</b>
Salaires	147 100 533
Cotisations fonds de retraite	15 482 940
Charges sociales	32 668 297
Autres	14 718 980
<b>Total</b>	<b>209 970 750</b>

### R6 : Personnel

<b>Effectifs moyens par catégories</b>	<b>2019</b>
Non cadres	1 205
Cadres	301
<b>Total</b>	<b>1 506</b>

### R7 : Honoraires de certification des comptes et autres services

Commissaire aux comptes	PWC
Certification des comptes	1 530 616
Services autres	56 728
<b>Total</b>	<b>1 587 344</b>

### R8 : Analyse des produits et charges non techniques

<b>Produits non techniques</b>	<b>2019</b>
Plus-values sur cessions des éléments d'actif	
Reprises sur dépréciations des actifs circulants	
Reprise sur réserve de capitalisation IS	
Reprises sur provision pour litiges	
Reprise sur contrôle fiscal et URSSAF	
Autres produits	211 764 431
<b>Total</b>	<b>211 764 431</b>

<b>Charges non techniques</b>	<b>2019</b>
Moins-values sur cessions des éléments d'actif	
Frais de traitements bancaires	
Dépréciations des actifs circulants	
Dotation sur réserve de capitalisation IS	
Provisions pour litiges	
Autres charges	80 341 740
Contrôle fiscal et URSSAF	
<b>Total</b>	<b>80 341 740</b>

## Annexes sur le Compte de Résultat 31 December 2019

### R9 : Analyse des produits et charges exceptionnels

<b>Produits exceptionnels</b>	<b>2019</b>
Reprise des provisions pour investissement	
Autres produits exceptionnels	
<b>Total</b>	

<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>2019</b>
Amortissement exceptionnel RSI	
Autres charges exceptionnelles	
<b>Total</b>	

### R10 : Analyse de la charge d'impôt

	<b>2019</b>		<b>Total</b>
	<b>Afférent à l'exercice</b>	<b>Sur exercices antérieurs</b>	
Afférents aux opérations ordinaires	129 408 000	14 712 000	144 120 000
Afférents aux produits et charges exceptionnels			
<b>Total</b>	<b>129 408 000</b>	<b>14 712 000</b>	<b>144 120 000</b>

## Annexes sur le Compte de Résultat

### 31 December 2019

## R11 : Résultat technique non vie par catégorie

	Dommages corporels individuels	Dommages corporels collectifs	R.C. des véhicules terrestres à moteur	Dommages subis par les véhicules terrestres à moteur	Dommages aux biens des particuliers	Dommages aux biens des Prof. Et Agric.	Responsabilité civile générale	Pertes pécuniaires	Transport	Constructions Dommages	Credit	Caution s en France	Acceptation	Total général
	[cat. 20]	[cat. 21]	[cat. 22]	[cat. 23]	[cat. 24]	[cat. 25-26]	[cat. 28]	[cat. 31]	[cat. 34]	[cat. 35]	[cat. 37]	[cat. 38]		
Primes	64 584 900	10 239	86 284 695		604 842 854	659 585 526	1 130 022 996	380 044 288	198 280 391	140 223	87 004 230	38 861 775	788 432 447	4 038 094 565
Charges des prestations	20 161 746	1 734 103	49 154 079	8 617	254 653 412	445 484 787	1 012 525 430	127 942 969	82 694 435	132 111	32 469 100	57 694 214	367 628 515	2 452 283 518
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques														
Ajustement ACAV														
<b>A - Solde de souscription</b>	<b>44 423 154</b>	<b>-1 723 864</b>	<b>37 130 616</b>	<b>-8 617</b>	<b>350 189 442</b>	<b>214 100 739</b>	<b>117 497 566</b>	<b>252 101 319</b>	<b>115 585 956</b>	<b>8 113</b>	<b>54 535 131</b>	<b>-18 832 439</b>	<b>420 803 931</b>	<b>1 585 811 047</b>
Frais d'acquisition	789 856	242 577	17 363 597		288 721 451	98 162 154	209 916 254	119 397 420	46 263 652	-64 819	32 821 428	5 239 185		818 852 754
Autres charges de gestion nettes	4 146 342	4 352 393	9 867 109		25 603 399	88 155 919	153 541 605	60 298 651	25 441 898	-473	14 241 268	6 106 927	4 924 958	396 679 996
<b>B - Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>4 936 198</b>	<b>4 594 970</b>	<b>27 230 706</b>		<b>314 324 850</b>	<b>186 318 073</b>	<b>363 457 859</b>	<b>179 696 071</b>	<b>71 705 550</b>	<b>-65 292</b>	<b>47 062 696</b>	<b>11 346 112</b>	<b>4 924 958</b>	<b>1 215 532 750</b>
Produits des placements					32 364 552	20 385 561	51 039 618							103 789 731
Participation aux résultats et intérêts techniques														
<b>C - Solde financier</b>					<b>32 364 552</b>	<b>20 385 561</b>	<b>51 039 618</b>							<b>103 789 731</b>
Primes données en substitution														
Part des garants en substitution dans les charges de prestation														
Part des garants en substitution dans les charges de provisions d'assurance vie et autres provisions techniques														
Part des garants en substitution dans la participation aux résultats														
Commissions reçues des garants en substitution														
<b>D - Solde de substitution</b>														
Primes cédées	24 318 672		26 751 657		124 748 263	440 319 789	242 323 954	119 874 494	57 218 956	32 863	61 292 497	16 258 139	567 029 055	1 680 168 339
Part des réassureurs dans les charges des prestations	7 345 962		13 227 086		53 122 642	166 678 955	291 778 789	50 860 489	40 610 920		27 981 017	22 736 532	269 621 155	943 963 546
Part des réassureurs dans les charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	463 280		-4 609 991		-15 863 498	61 336 756	151 279 950	8 427 647	-22 730 035	66 461	-9 044 997	35 242 171	132 987 891	337 555 635
Part des réassureurs dans la participation aux résultats														
Commissions reçues des réassureurs	13 544 976		1 015 482		35 745 396	46 033 593	33 401 901	12 539 444	7 250 192	-62 736	32 046 963	-3 669 517	54 859 999	232 705 693
<b>E - Solde de réassurance</b>	<b>-2 964 454</b>		<b>-17 119 079</b>		<b>-51 743 723</b>	<b>-166 270 485</b>	<b>234 136 686</b>	<b>-48 046 915</b>	<b>-32 087 879</b>	<b>-29 139</b>	<b>-10 309 515</b>	<b>38 051 046</b>	<b>-109 560 009</b>	<b>-165 943 465</b>
<b>Résultat technique [A - B + C + D + E]</b>	<b>36 522 503</b>	<b>-6 318 834</b>	<b>-7 219 169</b>	<b>-8 617</b>	<b>16 485 421</b>	<b>-118 102 258</b>	<b>39 216 011</b>	<b>24 358 334</b>	<b>11 792 526</b>	<b>44 266</b>	<b>-2 837 080</b>	<b>7 872 495</b>	<b>306 318 964</b>	<b>308 124 563</b>
<b>Hors Comptes</b>														
Montant des rachats														
Intérêts techniques bruts de l'exercice														
Provisions techniques brutes à la clôture														
Provisions techniques brutes à l'ouverture														

**Autres Informations**  
**31 December 2019**

---

*Autres informations (en milliers d'euros)*

Les états financiers de CEG sont inclus, par la méthode de consolidation intégrale, dans les états financiers consolidés de CHUBB Limited (Bären­gasse 32, CH-8001 Zurich, Switzerland).



## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2019)**

A l'assemblée générale  
**CHUBB EUROPEAN GROUP SE**  
Tour Carpe Diem Esplanade Nord  
31 Place Des Corolles  
92400 COURBEVOIE

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CHUBB EUROPEAN GROUP SE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 13 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note 1.2 de l'annexe des comptes annuels relatif aux modalités d'application du règlement ANC n°2019-08 dans le cadre de la première publication de comptes annuels en principes comptables français de Chubb European Group SE.

### **Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Evaluation des provisions pour sinistres à payer



### Risque identifié

Comme indiqué en note 1.3.1.3. de l'annexe aux états financiers les provisions pour sinistres à payer sont destinées à couvrir le coût total des sinistres survenus et non encore réglés. Elles sont constituées des provisions pour sinistres connus « dossier par dossier » ainsi que de l'estimation des sinistres survenus sur l'exercice mais non encore connus.

Leur détermination résulte, d'une part, de l'application de méthodes statistiques déterministes sur la base de données historiques et, d'autre part, de l'utilisation d'hypothèses actuarielles faisant appel aux jugements d'experts.

Le choix des paramètres retenus est de nature à affecter de manière sensible la valeur de ces provisions à la clôture et ce, en particulier pour les branches d'assurance à déroulement long ou fortement exposées aux sinistres significatifs pour lesquelles l'incertitude inhérente à la probabilité de réalisation des prévisions est en général plus importante. Il s'agit notamment des branches d'assurance relatives à la responsabilité civile.

Nous avons considéré que l'évaluation de ces provisions constituait un point clé de l'audit en raison de l'importance relative des provisions sur ces branches et de la sensibilité des hypothèses et des jugements d'experts dans leur évaluation.



### Notre réponse

Nous avons mis en œuvre, avec l'aide de nos actuaires, les procédures suivantes :

- Prise de connaissance de l'environnement de contrôle interne lié au processus de détermination des provisions, à la gestion des sinistres qui détermine l'évaluation des provisions comptabilisées dossier par dossier ainsi qu'aux systèmes d'information supportant le traitement des données techniques et leur alimentation en comptabilité ;
- Prise de connaissance des contrôles clés mis en place par la direction que nous avons estimé les plus pertinents dans le processus de détermination des provisions ;
- Rapprochement des données comptables aux données historiques servant de base aux estimations ;
- Analyse des variations significatives afin d'identifier leurs origines et circonstances, et examen du dénouement des estimations comptables de l'exercice précédent ;
- Examen des méthodes statistiques et des paramètres actuariels utilisés ainsi que de la cohérence des hypothèses retenues au regard des pratiques de marché et de notre expérience d'audit ;
- Estimation indépendante des provisions pour sinistres tardifs au titre des branches à déroulement long et appréciation du caractère raisonnable du montant de ces provisions inscrit en comptabilité ;
- Revue du caractère approprié des informations données en annexe.

Se référer à la note 1.3.1.3 de l'annexe aux comptes annuels

### ***Vérifications spécifiques***

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 13 mai 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons que la déclaration de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes annuels et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

### ***Rapport sur le gouvernement d'entreprise***

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

### ***Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires***

#### ***Désignation des commissaires aux comptes***

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CHUBB EUROPEAN GROUP SE par votre assemblée générale du 27 novembre 2018.

Au 31 décembre 2019, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la première année de sa mission sans interruption.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### *Objectif et démarche d'audit*

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

#### *Rapport au comité d'audit*

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais légaux compte tenu de la réception tardive de certains documents.

Fait à Neuilly-sur-Seine,

le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit

Bénédicte Vignon